

Annexes

| | |
|--|----|
| Annexe 1 : Liste des associations membres de Latitude 21 | 2 |
| Annexe 2 : Contrat de prestations entre l'Etat de Neuchâtel et <i>Latitude21</i> , du 1 ^{er} décembre 2010 | 3 |
| Annexe 3 : Objectifs Stratégiques 2010-2013..... | 7 |
| Annexe 4 : Avenant au Contrat de prestations entre l'Etat de Neuchatel et <i>Latitude21</i> , du 1er décembre 2010 | 14 |
| Annexe 5 : Rapport bilan du Contrat de Prestations | 15 |
| Annexe 6 : Contrat de prestations entre <i>Latitude21</i> et la DDC | 31 |
| Annexe 7 : Programme stratégique 2014-2017 | 38 |

LISTE DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE *LATITUDE21*

Latitude21, fédération neuchâteloise de coopération au développement, s'est constituée le 20 octobre 2008 à Neuchâtel. *Latitude21* soutient des projets de qualité proposés par ses membres actifs sur le terrain au Sud et principalement en Afrique. De sept à sa constitution, le nombre d'associations membres est passé à 14 en 2013. Les associations membres sont:

- ***Achema - Action Chèvres de Mado à Atar (Neuchâtel)*** L'association soutient une quarantaine de familles en Mauritanie. Il s'agit souvent de mères seules avec enfants, à qui l'association prête une chèvre et un chevreau pendant trois ans (www.achema.ch)
- ***Action Jeûne Solidaire (La Chaux-de-Fonds)*** soutient des actions de terrain en Afrique, en Asie et en Amérique latine grâce aux partenariats étroits avec Action de Carême, Pain Pour le Prochain et Être Partenaire
- ***Association de soutien au CESER (la Chaux-de-Fonds)*** apporte son soutien à un centre d'enseignement spécialisé pour les enfants et adolescents présentant un retard mental au Tchad (www.ceser.ch)
- ***Le Centre Ecologique Albert Schweitzer (Neuchâtel)*** agit contre la pauvreté dans plusieurs pays d'Afrique par le développement et la vulgarisation de technologies notamment dans l'agrotransformation (www.ceas.ch)
- ***Echanges Agadez Niger*** est active au Niger et y soutient les projets des groupements et associations locales (www.echangesagadezniger.ch)
- ***Ensemble nous sommes forts pour Idjwi –EFI (Neuchâtel)*** construit une bibliothèque et un centre de partage des savoirs sur l'île d'Idjwi en République démocratique du Congo (www.efiassociation.org) ***Imbewu-Suisse (Neuchâtel)*** agit dans les townships d'Afrique du Sud pour le renforcement du développement psychosocial des enfants et des jeunes (www.imbewu.org)
- ***Indian Project*** est active dans la formation à la fabrication et à l'installation de systèmes d'eau chaude solaire. Ses actions sont principalement menées dans l'Etat du Bengale occidental en Inde.
- ***Jethro (Le Locle)*** enseigne les pratiques de base en agriculture et élevage aux cultivateurs de brousse au Burkina Faso (www.association-jethro.org).
- ***Mail Mali (Neuchâtel)*** construit des écoles au Mali (Pays Dogon) afin de permettre aux enfants de cette région d'avoir accès à une éducation de base gratuite et de qualité (www.mail-mali.ch)
- ***Médecins du Monde Suisse (Neuchâtel)*** apporte, à plusieurs régions du monde, son expertise dans les domaines de la santé materno-infantile, la santé mentale et la lutte contre les maladies liées à la pauvreté (www.medecinsdumonde.ch)
- ***Rea-Cameroun (Le Landeron)*** OEuvre polyvalente de développement durable, cette association mène ses actions au Cameroun dans les domaines de l'éducation, la réhabilitation et la santé (www.reacameroun.ch)
- ***Salubrité Plus (La Chaux-de-Fonds)*** intervient à Abidjan en Côte d'Ivoire participe à l'amélioration des conditions d'hygiène et de santé des habitants notamment par le balayage des rues et la mise sur pied d'actions de prévention (www.salubrite-plus.org)
- ***Betsaleel (Dombresson)*** mène des actions de terrain au Tchad en offrant, aux enfants orphelins ou abandonnés, un cadre de vie qui leur permet de s'épanouir (www.betsaleel.org)

Contrat de prestations

entre

Etat de Neuchâtel,

et

Latitude 21, Fédération neuchâteloise de coopération au développement, association à but non lucratif, au sens des art. 60ss CC, ayant son siège à Neuchâtel

I. PREAMBULE

En application de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement (RSN 991), le présent contrat fixe les conditions d'octroi de la subvention pour la période 2010-2013 à Latitude 21, Fédération neuchâteloise de coopération au développement (ci-après: Latitude 21). Il tient compte des principes définis par la loi sur les subventions (RSN 601.8).

Il permet d'appuyer les actions menées par les associations et ONG neuchâteloises réunies au sein de Latitude 21, dans les pays en voie de développement, de soutenir Latitude 21 dans la mobilisation des compétences présentes dans le canton et dans la promotion de la coopération au développement et de l'appuyer dans l'information de la population neuchâteloise et des collectivités publiques sur la question de la coopération internationale au développement.

Cela exposé, les parties au présent contrat conviennent de ce qui suit:

Article 1: But

Le présent contrat règle et définit :

- a) les objectifs que doit atteindre Latitude 21 en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement ;
- b) les modalités financières pour la période 2010-2013.

Article 2: Objectifs –
a) Principe

La subvention versée à Latitude 21 doit lui permettre de soutenir de manière coordonnée, des projets en matière de coopération au développement, en veillant à assurer la qualité des projets. Les projets choisis doivent respecter les principes visés par la loi sur les subventions. Ils permettent aussi de promouvoir le respect de la dignité humaine et les principes du développement durable et de soutenir la lutte contre la pauvreté extrême dans les pays en développement.

Article 3: b) Définition des objectifs

L'Etat fixe à Latitude 21 les objectifs ci-après pour la période 2010-2013.

Objectif A : Soutenir les actions des membres de Latitude 21 dans les pays en développement, afin que soit assuré un emploi optimal des ressources mises à disposition par les collectivités publiques.

Objectif B : Mobiliser les compétences présentes dans le canton de Neuchâtel pour la coopération au développement.

Objectif C : Informer et sensibiliser la population neuchâteloise et les collectivités publiques sur les questions de déséquilibre Nord-Sud et de la coopération internationale au développement.

Article 4: c) Modalités

Pour les modalités de chacun de ces objectifs, les parties au présent contrat se réfèrent au document "les objectifs et stratégie 2010-2013 de Latitude 21", contresignés par chacune des parties et annexés au présent contrat pour en faire partie intégrante.

Article 5: Prestations de Latitude 21

Latitude 21 s'engage, sur la base de critères de qualités, à atteindre les objectifs fixés dans le présent contrat au moindre coût, en respectant les délais et les buts impartis et en s'organisant de manière adéquate.

Elle s'engage à rédiger un rapport à l'attention de l'Etat permettant de mesurer la réalisation des objectifs définis ci-dessus. Ce rapport sera remis au plus tard à la fin du premier trimestre 2014.

Un rapport intermédiaire annuel sera rédigé et remis au Conseil d'Etat au 15 janvier de chaque année.

Article 6: Engagements de l'Etat

a) En espèce

Pour permettre à Latitude 21 d'atteindre les objectifs mentionnés, la subvention en espèce du canton est versée selon le calendrier suivant:

| | |
|------------|------------------------------------|
| 2010 | 245.000 francs, au 31 janvier 2010 |
| 2011 | 260.000 francs, au 31 janvier 2011 |
| 2012 | 260.000 francs, au 31 janvier 2012 |
| 2013 | 260.000 francs, au 31 janvier 2013 |

Article 7: b) En nature

L'Etat met à disposition de Latitude 21 du personnel de l'Etat, pour des durées limitées, sur demande motivée, adressée au chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances.

L'Etat fixe de cas en cas l'ampleur et la possibilité de la mise à disposition de ce personnel, en fonction de ses disponibilités.

Pour sa part, Latitude 21 s'engage à valoriser au mieux les compétences de ce personnel.

La réciprocité, à savoir l'accueil de personnes étrangères, proposées par Latitude 21, pour accomplir un stage au sein d'un service public, est envisageable aux mêmes conditions.

L'Etat fixe de cas en cas, après discussion avec Latitude 21, les conditions de la mise à disposition de ce personnel ou de l'accueil de personnes étrangères.

Article 8: Décisions budgétaires

Les engagements financiers sont liés aux décisions budgétaires annuels du Grand Conseil.

Si pour des raisons budgétaires, les montants tels que décrits à l'article 6 ne peuvent pas être alloués, l'Etat s'engage à prendre contact avec Latitude 21 et à entrer en négociation pour adapter les objectifs et les conséquences qui en découlent.

Article 9: Adaptation des objectifs

La demande motivée de l'une ou l'autre des parties, entraînant l'octroi de mandats ou la fixation d'objectifs supplémentaires, peut, en cas d'entrée en matière, justifier une négociation des montants alloués selon l'article 6.

Article 10: Entrée en vigueur et durée du contrat

Le présent contrat de prestations entre en vigueur au 1^{er} janvier 2010 et prend fin au 31 décembre 2013. Il peut être modifié en tout temps, par écrit, d'un commun accord entre les deux parties.

Article 11: Voies de droit

Le présent contrat est un contrat de droit public.

En cas de litige survenant dans le cadre de l'application du présent contrat, la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), du 27 juin 1979, est applicable.

Neuchâtel, le 1 DEC. 2010

Au nom du Conseil d'Etat:

Latitude 21, Fédération neuchâteloise de coopération au développement

Le président,
C. NICATI



La chancelière,
S. DESPLAND



Le président,
J. FORSTER



La vice-présidente,
I. OTT-BÄCHLER

Annexe : Objectifs et stratégie 2010-2013 de Latitude 21



Objectifs et stratégie 2010-2013

Table des matières

| | |
|---|--------|
| 1. INTRODUCTION | page 2 |
| 2. PREAMBULE | page 2 |
| 3. MISSION | Page 2 |
| 4. OBJECTIFS | page 3 |
| 4.1. Objectif A | page 3 |
| 4.1.1. Objectif A1 | page 3 |
| 4.1.2. Objectif A2..... | page 3 |
| 4.2. Objectif B | page 4 |
| 4.2.1. Objectif B1 | page 4 |
| 4.2.2. Objectif B2..... | page 4 |
| 4.2.3. Objectif B3..... | page 4 |
| 4.3. Objectif C | page 4 |
| 4.3.1. Objectif C1 | page 4 |
| 4.3.2. Objectif C2..... | page 5 |
| 4.3.3. Objectif C3..... | page 5 |
| 5. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS | page 5 |
| 5.1. Partenariats | page 5 |
| 5.2. Communication..... | page 6 |
| 5.3. Coordination | page 6 |
| 5.4. Développement institutionnel de <i>Latitude 21</i> | page 7 |

1. INTRODUCTION

Le document qui suit, proposé à l'approbation de l'Assemblée générale de *Latitude 21*, présente les objectifs et la stratégie de *Latitude 21*. Il sert de base pour la négociation du contrat de prestations pour la période 2010-2013 avec le Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel et à l'établissement des programmes annuels d'activités de la Fédération neuchâteloise de coopération au développement.

2. PREAMBULE

En 2000, pour la première fois dans l'histoire, la communauté des Etats s'est mobilisée pour lutter contre la pauvreté extrême en adoptant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La société civile s'engage pour que ces objectifs soient atteints au sein de l'Alliance mondiale contre la pauvreté. Les OMD et cet engagement constituent le cadre de référence international dans lequel *Latitude 21* inscrit son action.

Au niveau national, l'action de *Latitude 21* se réfère à la politique Suisse de coopération au développement, notamment à la politique de la Direction du développement et de la coopération (DDC) du Département fédéral des affaires étrangères sur la collaboration avec les organisations de développement privées, suisses et internationales, et sur l'engagement des collectivités publiques locales suisses dans la coopération internationale.

Les objectifs et la stratégie de *Latitude 21*, Fédération neuchâteloise de coopération au développement, s'inscrivent dans le cadre de la loi cantonale sur l'aide humanitaire et la coopération au développement du 18 mars 2008, et sont définis à l'article 4 de ses statuts.

Dans ce cadre, *Latitude 21* entend établir un dialogue avec les institutions, associations et entreprises dans le canton intéressées aux relations Nord-Sud, ainsi qu'avec les institutions fédérales poursuivant les mêmes objectifs.

3. MISSION

La mission de *Latitude 21* est de promouvoir le respect de la dignité humaine dans un monde plus solidaire et plus équitable en s'engageant dans la lutte contre la pauvreté extrême et pour un développement durable dans le respect de la diversité des cultures.

Latitude 21 agit :

- en soutenant l'action et la mise en réseau de ses membres qui, dans les pays en développement, appuient, dans un esprit de partenariat, les initiatives locales de

groupes de population défavorisés, pour améliorer durablement leur autonomie ou indépendance et leurs moyens d'existence;

- en encourageant la mobilisation des compétences et expériences publiques et privées présentes dans le canton de Neuchâtel pour soutenir les objectifs de *Latitude 21*, contribuant ainsi à la mise en oeuvre de la loi cantonale sur l'aide humanitaire et la coopération au développement;
- en développant dans le canton de Neuchâtel des activités d'information et de sensibilisation de l'opinion publique, des collectivités publiques, des acteurs économiques, politiques et sociaux sur les enjeux des relations Nord-Sud dans la perspective de promotion d'un développement durable dans toutes les régions du monde. Ce faisant, *Latitude 21* porte une attention particulière à la jeunesse du canton de Neuchâtel.

4. OBJECTIFS

Les trois composantes de la mission de *Latitude 21* se déclinent selon les objectifs équivalents suivants :

4.1. Objectif A - Soutenir les actions de ses membres dans les pays en développement, afin que soit assuré un emploi optimal des ressources mises à disposition par les collectivités publiques.

4.1.1. Objectif A1

Améliorer la qualité des projets des membres de *Latitude 21* :

- en soutenant le développement institutionnel des associations et la formation de leurs membres;
- en adoptant et appliquant des critères de financement de projets, de répartition et de gestion des ressources financières destinés à garantir la qualité des projets correspondant aux meilleures pratiques de la coopération au développement et reconnues par la DDC. L'accent sera mis sur la qualité du partenariat avec des institutions du Sud, sur la durabilité ainsi que sur l'impact sur la pauvreté extrême;
- en encourageant l'échange d'expériences entre membres et au sein du *Fédéréseau* de façon à appliquer les meilleures pratiques de la coopération au développement en Suisse.

4.1.2. Objectif A2

Accroître les ressources financières émanant des collectivités publiques du canton de Neuchâtel et de la Direction du développement et de la coopération pour le financement de projets :

- en développant le dialogue avec les autorités cantonales, communales et fédérales;
- en assurant, par l'expertise de ses commissions, un suivi rigoureux de l'utilisation de l'aide publique au développement cantonale et fédérale;

- en donnant une information de qualité sur l'emploi des ressources mises à disposition;
- en encourageant les collectivités publiques à considérer *Latitude 21* comme interlocuteur et canal privilégié pour l'attribution des ressources financières qu'elles consentent en faveur de la coopération internationale au développement.

4.2. Objectif B - Mobiliser les compétences présentes dans le canton de Neuchâtel pour promouvoir la coopération au développement.

4.2.1 Objectif B1

B11. Etablir, avec les institutions publiques concernées (administrations, hautes écoles, centres de formation professionnelle, hôpitaux, etc.), un inventaire de leurs compétences dans des domaines correspondant aux champs d'activités des membres de *Latitude 21* (par exemple: énergie, santé, agriculture, éducation, etc.).

B12. Sur la base de cet inventaire, établir des partenariats entre les institutions intéressées et des membres de *Latitude 21* en vue d'accroître l'efficacité et la pertinence de la coopération au développement.

4.2.2 Objectif B2

Rester disponible pour soutenir les collectivités publiques neuchâtelaises désireuses d'établir des partenariats avec des collectivités publiques dans les pays en développement, dans des domaines correspondant aux buts de *Latitude 21* (décentralisation, gestion de collectivités régionales ou locales et fourniture de services essentiels à la population).

4.2.3 Objectif B3

Etablir des contacts, dans le canton, avec des entreprises intéressées à la coopération au développement, notamment avec celles qui disposent de compétences dans des domaines correspondant aux champs d'activités des membres de *Latitude 21* et qui sont intéressées à collaborer en partenariat avec eux.

4.3. Objectif C - Informer et sensibiliser

4.3.1. Objectif C1

Mettre à disposition de la population neuchâteloise et des milieux particulièrement concernés des informations de qualité sur les principaux enjeux des relations Nord-Sud de l'action humanitaire et de la coopération au développement :

C11 en relayant les principaux débats au niveau national et international;

C12 en produisant et en diffusant, en collaboration avec les hautes écoles et d'autres partenaires, des informations et analyses sur les enjeux liés à l'évolution des relations Nord-Sud pour le canton de Neuchâtel.

C13 en faisant connaître et en mettant en valeur les efforts de solidarité internationale entrepris dans le canton.

4.3.2. Objectif C2

Etablir ou développer le dialogue et la coopération avec les collectivités publiques du canton de Neuchâtel pour promouvoir des pratiques articulant développement durable (Agenda 21) et solidarité internationale (objectifs du Millénaire du développement).

4.3.3. Objectif C3

Proposer aux institutions d'enseignement et de formation du canton une information de qualité sur les ressources disponibles dans le canton et en Suisse pour des activités de formation et d'information sur les problèmes de développement dans le monde.

5. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS

5.1. Partenariats

Latitude 21 considère que le partenariat avec des institutions partageant les mêmes valeurs est une composante essentielle de toute son action.

Ceci vaut en premier lieu pour la coopération avec des institutions des pays en développement avec lesquelles travaillent les membres de *Latitude 21*. Ces institutions partenaires devront pouvoir participer pleinement, efficacement et sur un pied d'égalité, à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de coopération soutenus par *Latitude 21*.

Dans le canton de Neuchâtel, *Latitude 21* :

- encouragera les ONG de coopération au développement à devenir membres de la fédération ;
- cherchera à développer des partenariats forts avec les collectivités et institutions publiques, partenariats fondés sur l'identification de préoccupations communes;
- favorisera les synergies entre les compétences et expériences des partenaires, sur la valeur ajoutée d'actions communes, notamment dans le domaine de la communication;
- cherchera à identifier des entreprises du canton de Neuchâtel, ayant des relations commerciales importantes avec les pays en développement ou disposant de compétences, notamment technologiques, utiles aux activités opérationnelles de membres de l'association ou aux partenariats de *Latitude 21*. Sur cette base, des partenariats pourront être développés sur la base d'intérêts communs.

En Suisse, *Latitude 21* :

- cherchera à développer des partenariats forts avec les six autres fédérations cantonales de coopération au développement, en participant au *Fédéréseau* ;
- participera au dialogue avec les offices compétents de l'Administration fédérale (notamment la DDC et le SECO) sur la politique de coopération au développement et sur les autres politiques touchant aux relations avec les pays en développement.

5.2. Communication

La communication avec ses membres, ses partenaires et les divers milieux avec lesquels *Latitude 21* est en relation joue un rôle central pour la mise en oeuvre de la mission de la fédération; elle contribue à forger son identité.

La communication est destinée à faire connaître, comprendre et accepter la mission et les activités de *Latitude 21*. La communication est aussi, sinon d'abord, un processus d'échange et requiert une grande capacité d'écoute.

La communication doit se concentrer sur un nombre limité de thèmes définis dans les objectifs et le programme annuel et déclinée selon les audiences en privilégiant la cohérence et la clarté des messages. Lorsque *Latitude 21* relaie des débats ou des campagnes nationales, elle veillera à les adapter au contexte cantonal. Elle cherche à donner une image synthétique des activités de ses membres en mettant l'accent sur la diversité des réalisations traduisant la solidarité internationale de la population et des autorités du canton et en montrant les résultats atteints sur le terrain.

Dans l'organisation de toute manifestation publique, *Latitude 21* travaille avec ses membres, ses partenaires et/ou des relais locaux. Elle cherche des synergies avec les divers modes (medias) de communication.

5.3. Coordination

Latitude 21 assure les relations de ses membres avec les autorités cantonales et fédérales ainsi qu'avec le *Fédéréseau*. Elle vise à assurer les relations de ses membres avec les autorités des communes du canton de Neuchâtel pour tout ce qui touche aux contributions communales à la coopération au développement et encourage les communes à verser leurs contributions à *Latitude 21* selon les modalités adoptées par le canton.

Latitude 21 informe régulièrement ses membres sur la substance de ses relations avec les autorités cantonales, communales, fédérales, ainsi qu'avec le *Fédéréseau*.

Les membres de *Latitude 21* informent le Conseil (par le secrétariat de l'association) de leurs projets de contacts et collaboration avec d'autres partenaires ou interlocuteurs

publics dans le canton de façon à assurer une coordination optimale de ceux-ci et pour identifier les domaines dans lesquelles une approche commune est opportune.

Latitude 21 fait connaître de façon coordonnée les efforts de solidarité internationale entrepris dans le canton. Les actions d'information publique des membres sur leurs activités sont coordonnées avec *Latitude 21* de façon à créer des synergies et à en améliorer l'impact.

5.4. Développement institutionnel de *Latitude 21*

Latitude 21 se dote d'une commission technique et d'une commission de suivi financier constitué de personnes expérimentées afin de garantir la qualité et la bonne gestion financière des projets.

Latitude 21 renforce son secrétariat pour appuyer l'engagement bénévole des membres de son Conseil dans la réalisation des objectifs 2010-2013.

Latitude 21 cherchera à accroître de façon substantielle les ressources financières destinées, d'une part, au fonctionnement de son secrétariat et, d'autre part, à la réalisation de projets liés aux objectifs B et C ci-dessus, soit par des mandats spécifiques, soit par des contributions financières liées à la réalisation de projets spécifiques. La politique de financement des activités de *Latitude 21* sera arrêtée par l'Assemblée générale de la fédération.

© Document adopté à l'unanimité lors de l'Assemblée générale extraordinaire de *Latitude 21* le 12 mars 2009.



Avenant au contrat de prestations

du 1^{er} décembre 2010

entre

l'Etat de Neuchâtel

et

Latitude 21, Fédération neuchâteloise de coopération au développement, association à but non lucratif, au sens des art. 60ss CC, ayant son siège à Neuchâtel

Vu le contrat de prestations du 1^{er} décembre 2010 entre l'Etat de Neuchâtel et Latitude 21, Fédération neuchâteloise de coopération au développement;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 5 février 2014 autorisant le chef du Département des finances et de la santé à signer cet avenant au nom du Conseil d'Etat;

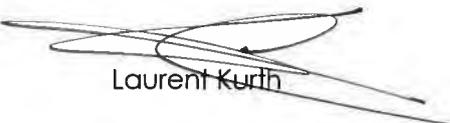
L'Etat de Neuchâtel et Latitude 21 conviennent de ce qui suit :

Article unique – ¹Le contrat de prestations du 1^{er} décembre 2010 entre l'Etat de Neuchâtel et Latitude 21 réglant et définissant les objectifs ainsi que la subvention cantonale en matière d'aide humanitaire est prolongé jusqu'au 30 juin 2014.

²La contribution de l'Etat de Neuchâtel pour cette période s'élève à 130'000 francs, versée selon les modalités usuelles.

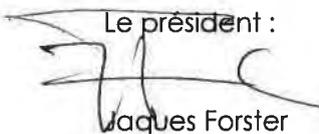
Neuchâtel, le 13 février 2014

Le chef du Département
des finances et de la santé :

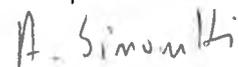

Laurent Kurth

Latitude 21, Fédération neuchâteloise
de coopération au développement

Le président :


Jacques Forster

La vice-présidente


Antonella Simonetti

Rapport d'activités relatif au Contrat de prestations 2010-2013

Au cours de la période 2010-2013, les activités de Latitude 21 se sont articulées autour de 3 axes. Premièrement, le soutien aux actions des associations membres dans les pays en développement, en assurant un emploi optimal des ressources mises à disposition par les collectivités publiques. Deuxièmement, l'information et la sensibilisation de la population neuchâteloise sur la coopération au développement et enfin l'identification et la mobilisation des compétences présentes dans le canton pour promouvoir la coopération au développement.

En parallèle au soutien aux associations membres, un accent particulier a été mis d'une part sur le développement institutionnel de la jeune fédération et ses activités et d'autre part, sur l'établissement de partenariats avec les pouvoirs publics au niveau du canton, de la Confédération et des communes. Ces partenariats ont notamment permis d'augmenter substantiellement les montants à disposition pour le financement des projets des AM. De CHF 258'000.- en 2010, ces contributions s'élevaient à près de CHF 550'000 en 2013, tous partenaires confondus.

Soutien aux Associations membres (AM)

- Soutien financier

Le tableau ci-dessous offre un aperçu global du soutien financier que la fédération a pu apporter aux associations membres entre 2010 et 2013 :

| Année | Nombre soutenues | d'associations | Nombre de projets soutenus | Volume total des contributions |
|-------|------------------|----------------|----------------------------|--------------------------------|
| 2010 | 7 | | 7 | 176'000 |
| 2011 | 7 | | 9 | 348'000 |
| 2012 | 7 | | 11 | 421'000 |
| 2013 | 11 | | 14 | 481'500 |

- Soutien institutionnel

Sur le plan des projets, au début de la période 2010-2013, l'accent a été mis sur le renforcement des connaissances des associations membres des standards de mise en œuvre et de suivi des projets. Lors des deux premières années de la stratégie 2010-2013, nos membres ont ainsi pu bénéficier des différentes formations organisées tant dans le cadre de la fédération que dans celui du fédéréseau¹. Ces différentes formations leur ont permis dans un premier temps, d'acquérir une plus grande rigueur méthodologique. Ainsi, l'évolution réalisée dans la rédaction des problématiques de leurs projets, dans la formulation d'un cadre logique cohérent et pertinent ainsi que dans la présentation d'un budget réaliste et adapté à leur capacité d'absorption sont autant d'indicateurs de l'impact des

¹ Réseau des fédérations latines de Suisse (7 fédérations cantonales). www.federeo.ch

formations dispensées sur la qualité des projets présentés à et soutenus par *Latitude 21*. Une fois, ces bases posées et grâce notamment au programme de formation financé par la DDC, dont le bilan est par ailleurs très positif², un pas supplémentaire a été franchi d'un point de vue qualitatif entre 2012 et 2013. Premièrement, grâce à la formation sur la viabilité des projets de coopération au développement, les AM ont pu s'approprier mieux encore et intégrer autant que possible dans les projets et programmes qu'elles mettent en œuvre les éléments nécessaires à la viabilité et à la durabilité. Deuxièmement, grâce aux partenariats établis avec le réseau des fédérations cantonales de la Suisse latine, la commission de suivi financier a organisé une formation sur les normes comptables RPC21 en mai 2012. Cette formation a été complétée par plusieurs sessions de coaching individuel. Environ 40h de coaching individualisé ont ainsi été dispensées aux AM.

Communication/sensibilisation/recherche compétence

Sur le plan de l'information et de la communication, l'accent a tout d'abord été mis sur la création d'instruments tels que le site internet et une lettre trimestrielle d'information pour présenter de façon claire et synthétique les activités des associations membres et de leur fédération. Des contacts réguliers ont été établis et entretenus avec les medias du canton. La décision de lancer dès 2011 une journée cantonale de coopération a permis, en collaboration avec des acteurs neuchâtelois, d'informer et sensibiliser la population du canton en 2011 sur l'utilisation par les ONG des dons destinés à la coopération au développement et en 2012 sur les liens entre coopération au développement et migrations avec un accent particulier sur la contribution au développement des diasporas originaires de pays en développement. En 2013, la journée cantonale est organisée en partenariat avec les lycées neuchâtelois et le service de la cohésion multiculturelle (Neuchâtois) sur le thème de la coopération au développement vue à travers le dessin de presse.

Dans ces activités, un accent a été mis sur l'information à la jeunesse, ainsi qu'en témoignent notamment le partenariat, comprenant un projet pédagogique établi en 2012, avec la Commune de Val de Travers et le Collège Jean-Jacques Rousseau et la manifestation organisée en 2012 avec le Lycée Jean Piaget.

Un projet mené en collaboration avec l'Université de Neuchâtel a permis d'établir un premier inventaire de ses projets de recherche, d'enseignement et de mise à disposition d'expertise en cours dans des pays en développement. Cette base de données a été développée afin de mieux faire connaître les activités de l'Université dans le domaine du développement. Une démarche similaire a été entreprise auprès de la HES-Arc.

Partenariats

Les ressources financières mises à disposition par l'Etat de Neuchâtel dans le cadre du contrat de prestations 2010-2013 qu'il a signé avec notre association ont permis à *Latitude 21* d'apporter son soutien à ses associations membres oeuvrant dans une dizaine de pays du Sud, principalement en Afrique subsaharienne. Le soutien du canton à *Latitude 21* par ailleurs été renforcé dès 2011 par la conclusion d'un accord de partenariat entre la fédération et la Direction du développement et de la coopération (DDC). *Latitude 21* a poursuivi les recherches de synergies avec les collectivités

² La grande majorité de nos membres a pris part à ces formations. Ainsi par exemple, lors de la formation sur la viabilité des projets de coopération au développement, 8 membres sur 11 étaient représentés.

publiques neuchâteloises. Elle a dans ce contexte bénéficié du précieux soutien de l'association des communes neuchâteloises (ACN). Grâce notamment à sa participation à des séances ad hoc de l'ACN, *Latitude 21* a pu entamer le dialogue dans le but de mettre sur pied des synergies à l'échelon communal. De cette démarche est né le partenariat avec la Commune de Val-de-Travers (2011). Par la suite de nouvelles synergies ont pu être mises en place par les villes de Neuchâtel (2011) et de la Chaux-de-Fonds (2013). Enfin, pour renforcer son action, la fédération a pu compter sur des contributions ponctuelles des communes de Corcelles-Cormondrèche et de Milvignes.

Développement institutionnel

- Associations

Latitude 21 est passée de 7 associations en 2008 à 14 associations en fin 2013. En moyenne, *Latitude 21* reçoit trois demandes d'adhésion par année. Le processus aboutit à l'adhésion d'une association par année en moyenne, les candidatures ne remplissant pas toujours l'ensemble des critères d'admission. Par ailleurs, une dizaine de dossiers sont actuellement en cours d'étude. On peut par conséquent estimer que le nombre d'adhésions soit de 1 à 2 par an sur la période 2014-2017.

Par ailleurs, le soutien au développement institutionnel des AM continuera d'être un défi pour la fédération, notamment en termes de capacité du conseil et des commissions de la fédération.

Enfin, en 2011, le Conseil avait constaté que les AM n'avaient peut-être pas encore suffisamment le sentiment qu'elles sont et font *Latitude 21*. En particulier, la perception qu'avaient les AM de leurs relations avec leur fédération étaient souvent limitée à celles d'un bénéficiaire de contributions financières vis-à-vis d'un bailleur de fonds. Un grand travail a été fait pour renforcer le sentiment d'appartenance à *Latitude21* et pour créer une identité commune. L'élaboration de la stratégie 2014-17 avec les associations membres y a manifestement de même que les collaborations concrètes qui se sont de plus en plus nouées entre les AM.

- Fédération

Au cours de la période 2010-2013, une attention particulière a été accordée à la qualité de la gestion interne aussi bien par la mise en place, avec l'appui du Contrôle cantonal des finances et de la DDC, d'un système de contrôle interne (SCI) efficace que par les activités de formation destinées aux volontaires, collaboratrices et collaborateurs des associations membres.

Conseil

Composé de 9 membres bénévoles, le Conseil a rempli ses responsabilités statutaires. Grâce à l'appui des 3 commissions (technique, de suivi financier et d'information), il prend notamment les décisions concernant le financement des projets, la stratégie de communication, la stratégie de partenariats. Enfin, il assure le suivi de la gestion financière de la fédération. Il se réunit une dizaine de fois par année.

Commissions (technique, financière, d'information)

La commission technique (CT) reçoit et étudie les projets des associations membres puis transmet au Conseil ses recommandations sur l'acceptation ou le refus des projets. Fin 2013, elle était composée de 5 membres tous bénévoles.

La Commission de suivi financier (CSF) étudie les aspects financiers relatifs aux projets des

associations membres. Elle émet dans ce cadre une recommandation au Conseil pour la libération des reliquats des contributions de projets. La CSF assure par ailleurs le suivi financier des associations membres. Fin 2013, elle était constituée de 5 membres tous bénévoles.

La commission d'information et de communication (CIC) est en charge d'élaborer la stratégie de communication de la fédération qu'elle présente par la suite au Conseil pour approbation. La CIC organise par ailleurs la journée cantonale de la coopération qui a lieu tous les ans le premier samedi de novembre. Fin 2013 elle était composée de 3 membres tous bénévoles.

Secrétariat général

Au vu du développement des activités de Latitude 21, le Conseil a décidé de renforcer son secrétariat avec l'engagement dès juin 2012 d'une secrétaire générale adjointe. De 40% en 2010, le temps de travail du secrétariat correspondait à un équivalent plein temps en 2013 avec une secrétaire générale à 60% et une secrétaire générale adjointe à 40%.

Bilan et perspectives

La période 2010-2013 a été marquée par la construction institutionnelle de Latitude 21, le renforcement de ses associations membres (AM) et le développement de partenariats avec la Confédération (par le biais de la DDC) et les communes neuchâteloises sur la base de l'engagement et du soutien forts et durables du canton.

Bien que les projets des AM soutenus par Latitude 21 aient connu un saut qualitatif au cours des quatre dernières années, des progrès sont encore nécessaires et possibles, notamment sur le plan de l'échange et la capitalisation d'expériences entre associations membres en vue de renforcer leurs partenaires locaux et d'assurer ainsi la durabilité des programmes de coopération.

Le partenariat avec les communes neuchâteloises a connu des débuts prometteurs. Latitude 21 devra poursuivre et intensifier ses contacts avec elles - notamment par le biais de l'Association des communes neuchâteloises - pour faire valoir la qualité des projets des ses AM et le suivi rigoureux des ressources financières mises à leur disposition. Latitude 21 s'engagera pour étendre ce partenariat à l'échange de compétences avec des AM et des partenaires du Sud dans le domaine de la coopération au développement et du développement durable.

Sur le plan de l'information et de la sensibilisation de la population du canton de Neuchâtel aux enjeux globaux des relations avec les pays en développement, les efforts entrepris devront être poursuivis et amplifiés en collaborant plus étroitement avec les AM et en développant avec des partenaires, la Journée cantonale de la coopération au développement du premier samedi de novembre et en continuant à accorder une priorité à la jeunesse et à la collaboration avec les institutions d'enseignement et de formation.

Nous souhaitons conclure ce rapport 2010-2013 en exprimant notre profonde gratitude aux autorités cantonales, à la DDC et aux communes qui soutiennent *Latitude 21* pour la confiance qu'elles nous accordent et qui nous permet de poursuivre notre engagement dans la lutte contre la pauvreté et pour un développement durable.

Le rapport détaillé du plan opérationnel 2010-2013 est fourni ci-après.

Latitude 21 : rapport opérationnel 2010-2013

| Résultats attendus | Activités spécifiques | Résultats spécifiques - indicateurs | Réalisé de 2010 à fin 2013 |
|--|---|--|---|
| Objectifs opérationnels | | | |
| A1 - Des projets de qualité sont financés par L21. | <ol style="list-style-type: none"> 1. Informer les ONG neuchâteloises au sujet de L21 et les encourager à y adhérer. 2. Organiser des formations pour les associations membres (AM) et autres associations intéressées. 3. Assurer le fonctionnement régulier de la commission technique (CT). 4. Assurer le fonctionnement régulier de la commission de suivi financier (CSF). | <ul style="list-style-type: none"> • 1-3 demandes d'adhésion sont traitées par année. • 3 formations sont organisées par année. • 75% des membres y participent. • La politique d'évaluation des projets et règlements de la CT sont adoptés. • La CT est constituée. • Le règlement de la CSF est adopté. • La CSF est constituée. | <p>Adhésion de 7 nouvelles associations (<i>Salubrité Plus, association de soutien au CÉSER, association Betsaleel, association EFI, association Echanges Agadez Niger, ACHEMA, Indian Project</i>) ; exclusion d'une association (<i>ABIR</i>). 3 demandes d'adhésion en cours d'étude.</p> <p>Au total, 3 formations ont été organisées par la commission technique avec un taux moyen de participation de 60%.</p> <p>4 formations ont été organisées par la commission de suivi financier avec un taux moyen de participation de 60%.</p> <p>Les règlements et directives qui encadrent les actions de la CT ont été adoptés. La CT est constituée et fonctionne bien. Pas moins de 41 projets ont été étudiés par la CT de 2010-2013</p> <p>Les règlements et directives qui encadrent les actions de la CSF ont été adoptés. La CT est constituée et fonctionne bien. Pas moins de 41 projets ont été étudiés par la CT de 2010-2013 La CSF a par ailleurs dispensé une quarantaine d'heure de coaching aux associations membres.</p> |
| A2 - Les ressources financières à disposition de L21 pour le financement de projets augmentent. | <ol style="list-style-type: none"> 5. Maintenir le dialogue avec les autorités cantonales. 6. Etablir et développer les contacts avec les autorités communales en vue d'établir des partenariats. | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du contrat de prestations. • Accroissement des contributions cantonales de la coopération au développement. • Les communes versent à L21 leurs contributions financières à la coopération au développement. • Les contributions des communes à la coopération au développement augmentent. • Le nombre de communes qui contribuent augmente. | <p>Excellent dialogue avec les autorités cantonales. Rencontres tripartites une fois par année avec l'Etat et la DDC. Signature contrat de prestation 2010-2013 le 5 avril 2011 (conjointement avec la signature d'un accord avec la DDC) ; augmentation de la subvention à <i>Latitude 21</i></p> <p>Rencontre avec 11 communes neuchâteloises en juin 2010 puis avec 15 communes en novembre 2012 (organisé par l'ACNE). Signature d'un contrat avec la Commune du Val de Travers (CHF 22'000.- / année), comprenant un projet pédagogique avec le collège Jean-Jacques Rousseau. Négociation d'un contrat de prestation avec la Commune de Neuchâtel pour 2010-2013 (CHF 50'000.-/année). Dès 2012, contribution annuelle de la chaux-de-fonds. (20'000 CHF) Subvention ponctuelle reçue de la commune de Corcelles-Cormondrèche.</p> |

| | | |
|---|--|---|
| | <p>7. Etablir et formaliser la collaboration avec la Division partenariats de la DDC.</p> <ul style="list-style-type: none"> L21 est admis dans la catégorie « fédérations » Un accord est signé pour une contribution institutionnelle (projets, activités, secrétariat) Maintien et développement des contributions financières. <p>8. Assurer un reporting rigoureux sur l'utilisation des contributions cantonales, communales et fédérales.</p> | <p>Contrat pour contribution institutionnelle (CHF 13'300.-) en 2010; accord de partenariat institutionnel pour une contribution globale (CHF 500'000.- / 2011-2013, fond de projet, soutien institutionnel et soutien aux activités). Admission de L21 dans la catégorie des fédérations cantonales. Relation régulière, transparente et constructive.</p> <p>Excellent dialogue avec le Chef de la division partenariats institutionnels et sa chargée de programme tout au long de l'année et aussi dans le cadre des rencontres bipartites et tripartites</p> <p>Publication et diffusion du rapport annuel 2009 à 100 exemplaires et du rapport annuel 2010 à 200 exemplaires et des rapports annuels 2011 et 2012 à 300 exemplaires.</p> <p>Audit annuel par le Contrôle Cantonal des Finances et SCI complet.</p> <p>Evaluation annuelle du système de contrôle interne (effectué en décembre 2013).</p> |
| <p>B1 - L21 possède un inventaire du paysage des expériences et des compétences présentes dans le canton de Neuchâtel dans les domaines prioritaires pour la coopération au développement.</p> | <p>9. Etablir, avec les institutions publiques concernées, un inventaire de leurs compétences dans des domaines prioritaires pour la coopération au développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> Identification des partenaires prioritaires. Enquête auprès de l'Etat de Neuchâtel. Enquête auprès de l'UNINE. Enquête auprès des HES du canton. Compilation des données récoltées. <p>10. Identifier, en collaboration avec les organisations faitières du canton, les entreprises qui disposent de compétences dans des domaines prioritaires pour la coopération au développement.</p> | <p>Début de la recherche en 2011: élaboration d'un questionnaire à l'attention des collaborateurs de l'UNINE. Diffusion du questionnaire en ligne début 2012 et publication d'un rapport présentant les 25 projets identifiés. Concrétisation d'un partenariat avec la HES-ARC santé. Elaboration du questionnaire avec le HES-Arc Santé (en cours fin 2013).</p> <p>Le plan d'action dressé en 2012 a été remanié en 2013 et cette activité n'a pas pu être mise en œuvre en 2013. Les démarches auprès des acteurs concernés devraient par conséquent pouvoir être entreprises en 2014.</p> |
| <p>B2 - Les AM bénéficient de l'expérience et/ou des compétences existantes dans le canton de Neuchâtel dans des domaines de coopération au développement correspondant à leurs</p> | <p>12. Promouvoir des partenariats avec des collectivités publiques neuchâteloises pour la mise à disposition de compétences aux Am de L21 ou à leurs partenaires locaux dans le cadre de la réalisation de leurs projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> Accord-type de partenariat avec une collectivité publique. Promotion des partenariats établis. <p>13. Rester disponible pour soutenir les collectivités publiques neuchâteloises désireuses d'établir des partenariats avec des collectivités publiques dans les pays en développement et dans des domaines correspondant aux buts de L21.</p> | <p>Le contrat de prestation avec l'Etat de Neuchâtel le prévoit mais ce point n'a pas pu être mis en œuvre dans la période 2010-2013.</p> <p>Intérêt de la part de la commune de La Chaux-de-Fonds pour une éventuelle intégration de cet élément dans le partenariat.</p> <p>Partenariat avec l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Neuchâtel pour la proposition de stage-recherche au sein des AM de L21.</p> <p>Réflexion à mener avec nos partenaires autour de la stratégie de mise en œuvre de ce projet.</p> <p>Réalisé à travers les résultats de l'activité 6.</p> |

| | |
|--|--|
| <p>activités.</p> | <p>14. Faciliter les contacts des AM avec des entreprises intéressées à la coopération au développement et qui disposent de compétences utiles dans des domaines correspondant aux activités des AM de L21.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des AM pour connaître les contacts et collaborations existantes ainsi que les domaines à cibler. • Identification des domaines de collaboration possibles. • Etablir une politique de partenariat. • Diffuser les informations récoltées auprès des AM. • Contacter les institutions / entreprises potentiellement intéressantes. |
| <p>C1 - Des informations de qualité sur les enjeux des relations Nord-Sud, de l'action humanitaire et de la coopération au développement sont à disposition de la population neuchâteloise.</p> | <p>15. Assurer le fonctionnement régulier de la commission d'information et de communication (CIC) (C1).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le règlement de la CI est adopté. • La CI est constitué. • La politique d'information est définie. <p>Adoption d'une stratégie de communication (interne et externe) pour 2010-2012.</p> <p>Fin 2013, la CIC est constituée de 3 membres et bénéficie d'un fort soutien de la part du secrétariat.</p> <p>Importante réflexion faite autour des compétences dont la CIC a besoin pour mener à bien son travail. La recherche active de ces compétences a commencé fin 2013.</p> <p>16. L21 organise régulièrement des manifestations publiques sur des thèmes liés aux relations Nord-Sud ayant une pertinence particulière pour le canton (thèmes envisagés : migration, énergies renouvelables, santé publique) (C11).</p> <ul style="list-style-type: none"> • L21 anime des débats dans le canton sur les relations Nord-Sud et les problèmes de développement. • Selon le thème choisi, L21 collabore étroitement avec les AM concernées. • L21 conclut des partenariats (sponsors, médias). <p>17. Editer et actualiser régulièrement le site web de L21 (C11).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Site web de L21 est mis à jour au moins 1 fois par mois. <p>entretiens avec les AM et réalisation d'une note de synthèse sur l'état des collaborations existantes, souhaitées ou souhaitables.</p> <p>La mise à jour de ces collaborations n'a pu être faite en 2013. Elle est planifiée pour 2014.</p> <p>Campagne de communication « Coopération au développement et migration » en 2012 : publication d'une brochure, deuxième journée cantonale de la coopération au développement. Collaboration régulière avec les médias neuchâtelois (apéritif média, conférence de presse signature contrats avec Etat de Neuchâtel et DDC, conférence de presse sur la collaboration avec le Val de Travers, conférence de presse sur la journée cantonale de la coopération au développement, inauguration de l'espace associatif <i>Quai 21</i>).</p> <p>Campagne de communication "la coopération au développement vue à travers le dessin de presse" - Troisième journée cantonale de la coopération au développement : conférence de presse sur la thématique de la journée cantonale de la coopération</p> <p>Site web actualisé régulièrement et connu largement. Lettre d'info trimestrielle envoyée à large base de contacts. Lancement de la plateforme du Federeso.</p> <p>Utilisation de la plateforme fédérés0 notamment pour l'échange d'information avec les autres fédérations.</p> |

| | | |
|---|---|--|
| | <p>19. L21 organise une fois par année une campagne d'information coordonnée avec les AM et les collectivités publiques sur les activités de ses membres et la contribution des collectivités publiques à la solidarité internationale.</p> | <p>• La population du canton est informée des efforts de solidarité internationale entrepris par divers acteurs dans le canton.</p> <p>Campagne de communication sur « le chemin du don » en 2011 : apéritif média le 11 janvier 2011, publication d'une brochure sur « le chemin du don », organisation de la première journée cantonale de la coopération le 5 novembre 2011 en collaboration étroite avec toutes les AM ainsi qu'avec la DDC (partenariat avec l'Express/Impartial, avec la ville de Neuchâtel et Fest'neuch), 10 parutions médias, 150-160 participants.</p> <p>Campagne de communication « Coopération au développement et migration » en 2012 : publication d'une brochure, deuxième journée cantonale de la coopération au développement en partenariat avec le Forum Suisse des Migrations, deux manifestations (conférence débat à Neuchâtel et journée d'exposition et de débats à La Chaux-de-fonds).</p> <p>Campagne de communication « la coopération au développement vue à travers le dessin de presse » : Voyage de l'exposition de dessins de presse à travers le canton de Neuchâtel et la Suisse romande.</p> |
| <p>C2 - Les collectivités publiques sont sensibilisées sur la thématique de la coopération au développement.</p> | <p>20. Contribuer au débat politique dans le canton au niveau de la coopération au développement.</p> <p>21. L21 établit un inventaire des pratiques des collectivités publiques neuchâteloises en matière de développement durable sur la base du cadre proposé par le document « Solidarité internationale ; bonnes pratiques en matière de développement durable », publié par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et de la DDC.</p> | <p>• Le Grand Conseil neuchâteloise débat régulièrement de la question.</p> <p>• Les pratiques des collectivités publiques neuchâteloises en matière de développement durable et leur lien avec la solidarité internationale sont mieux connues.</p> <p>Contacts et rencontre avec l'association <i>Solidaire</i> pour un échange d'informations en lien avec le <i>Solidaire Ranking</i>. Préparation d'un plan d'action et présentation de quelques éléments auprès des communes neuchâteloises lors de la rencontre du 30 novembre 2012 organisée par l'association des communes.</p> <p>Maintien du contact avec l'association <i>Solidaire</i> pour un échange d'informations en lien avec leur recherche <i>Solidaire Ranking</i>. Participation à cette recherche.</p> |
| <p>C3 - Un inventaire de l'offre et de la demande existe en matière d'enseignement et de formation sur les thématiques de la coopération au développement dans le canton de Neuchâtel.</p> | <p>22. Dresser l'inventaire de l'intérêt et des capacités des AM pour participer à des activités de formation et d'information.</p> <p>23. Prendre contact avec le Département pour l'éducation, la culture et les sports afin d'évaluer les intérêts et besoins en matière d'enseignement et de formation.</p> | <p><i>Latitude 21</i> est membre depuis 2011 de la coalition des ONG soutenant la Fondation Education et Développement</p> <p>Mise à jour prévue en 2014 dans le cadre de la préparation de la prochaine journée cantonale de la coopération</p> <p>Promotion de la journée cantonale de la coopération au développement auprès des écoles.</p> <p>Projet pédagogique dans la collaboration avec le Val-de-Travers (Ecole Jean-Jacques Rousseau)</p> <p>Journée d'intervention sur la thématique « coopération au développement et migration » durant le premier trimestre 2013 dans le cadre d'un travail interdisciplinaire au Lycée Jean-Piaget.</p> <p>Participation des associations membres EFI et REA</p> <p>Séance d'introduction à la coopération au développement auprès des élèves de la section arts-visuels des Lycées Blaise-Cendrars et Jean-Piaget dans le cadre de la campagne thématique annuelle. Séance dispensée par <i>Latitude 21</i> et l'association Mail Mali.</p> |

| Objectifs institutionnels | |
|---|---|
| <p>D1 - L21 assure son développement institutionnel</p> | <p>Valider les critères d'admission.</p> <ul style="list-style-type: none"> Validation des critères. <p>Consolider le fonctionnement du Conseil et des commissions</p> <ul style="list-style-type: none"> 2 nouveaux membres ont rejoint le Conseil. Le Conseil se réunit régulièrement. PV des séances du Conseil. Les trois commissions sont constituées et actives Rapports d'activités. <p>Consolider le fonctionnement du Secrétariat et le poste de coordination.</p> |
| <p>D2 - L21 développe des partenariats et travaille en coordination.</p> | <p>Etudier une collaboration avec la DDC.</p> <ul style="list-style-type: none"> Accord de partenariat formalisé pour un appui au fonctionnement de L21. <p>Contrat pour contribution institutionnel (CHF 13'300.-) en 2010 ; convention de collaboration pour contribution globale (fond de projet, soutien institutionnel et soutien aux activités) de CHF 500'000.- pour la période 2011-2013. Dialogue régulier (rencontres annuelles bipartites et multipartites).</p> <p>Accord de partenariat en cours d'établissement. Signature de l'accord prévue en février 2014.</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Intégrer et participer au Fédéréseau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1-2 manifestations annuelles organisées avec le Fédéréseau. • Echanges d'expériences des membres. • PV des séances Fédéréseau. <p>Participation régulière aux travaux du Fédéréseau et collaboration active avec les autres fédérations. Participation aux négociations sur les critères de contribution de la DDC pour les fédérations. Publication commune du livre « Outils de gestion pour projets de coopération au développement ». Participation commune au Village de la Francophonie lors du Sommet de la Francophonie en octobre 2010 à Montreux. Participation à deux campagnes de plaidoyer : passage du 0.5% au conseil National en janvier 2011, sondage auprès des candidats dans le cadre des élections fédérales de septembre 2011. Préparation d'une brochure de présentation du Fédéréseau. Négociation d'une contribution pour un programme de formation commun aux fédérations cantonales. Lancement de la plateforme commune www.federeso.ch</p> <p>Participation aux rencontres des commissions techniques du Fédéréseau. Utilisation de la plateforme federeso notamment pour l'échange d'informations. Participation aux séances ordinaires du Fédéréseau. Décision d'attribuer le suivi du Fédéréseau à un membre du Conseil. Préparation en amont des séances du Fédéréseau et compte-rendu au conseil sur ces séances. Participation au groupe de travail sur l'élaboration d'un programme de formation commun aux différentes fédérations.</p> <p>Encourager les synergies et le partage de compétences entre AM.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'identité de la coopération au développement dans le canton. • Améliorer la qualité du travail des AM. <p>Nombreuses relations entre AM. 4 partenariats et échange de compétence entre AM (collaboration institutionnelle ou projet terrain). Lancement d'un projet conjoint entre <i>MdM</i> et <i>REA Cameroun</i> au Cameroun. Utilisation des nouveaux locaux comme espace de partage entre AM.</p> <p>Développer la communication interne entre les membres de <i>Latitude 21</i>.</p> <p>Adoption d'une stratégie de communication avec volet « communication interne » pour 2011-2013. Séances de préparation communes pour les journées cantonales de la coopération au développement avec participation de toutes les AM. Lancement d'apéritifs thématiques mensuels dès 2012.</p> <p>Apéritifs du Quai 21 les derniers mercredi du mois. Réflexion autour de la stratégie de communication interne de L21.</p> |
|--|---|

L21 : *Latitude 21*, AM : Association membre, CT : commission technique, CI : commission info, CSF : commission de suivi financier

Annexes

1. Récapitulation décompte des charges 2009-2013
2. Liste des membres du Conseil et des Commissions de *Latitude 21*

Liste des membres du Conseil et des Commissions

Conseil

- Président : Jacques Forster, Economiste, professeur honoraire de l'Institut universitaire des hautes études internationales et du développement à Genève.
- Vice-présidente : Antonella Simonetti, Licenciée en sciences économiques et diplômée en études du développement.
- Représentant de l'Etat : Daniel Monnin, Economiste.
- Présidente de la commission technique : Anne Zwahlen, Licenciée en Lettres, ancienne cheffe de division suppléante pour l'Afrique de l'Ouest à la DDC.
- Président de la commission d'information et de communication : Rémy Gogniat, journaliste, chargé de communication de la Ville de la Chaux-de-Fonds.
- Président de la commission de suivi financier : André Zosso, Licencié en sciences économiques, ancien enseignant.
- Membre du Conseil : Guillaume Ndam Daniel, Président de REA Cameroun, pasteur d'origine camerounaise.
- Membre du Conseil : Daniel Schneider, Directeur du Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS), ingénieur civil.
- Membre du Conseil : Morgane Rousseau, Chargée des programmes internationaux (Mdm)

Commission technique

- Anne Zwahlen : Présidente et Membre du Conseil
- Christian Poffet : Suppléant de la Présidente
- Daniel Schneider : Membre
- Martial Chollet : Membre
- Hélène Jaccard-Ruedin : Membre

Commission de Suivi Financier (CSF)

- André Zosso : Président de la CSF et Membre du Conseil
- Jean-Pierre Chappuis : Vice-président
- Jean-Philippe Widmer : Membre
- Raymond Maridor : Membre
- Jacques Forster : Membre

Commission d'information et de communication (CIC)



- Rémy Gogniat : Président de la CIC et Membre du Conseil
- Antonella Simonetti : Membre
- Morgane Rousseau : Membre

Latitude 21 – Rue des Sablons 48 – 2000 Neuchâtel

info@latitude21.ch – www.latitude21.ch – CCP 10-780954-1

Récapitulation décompte des charges 2009-2013

| | 2009 | | 2010 | | 2011 | | 2012 | | 2013 | | Total 2009 - 2013 | | Total 2011 - 2013 | |
|---|----------------|-------------|----------------|-------------|----------------|-------------|----------------|-------------|----------------|-------------|-------------------|-------------|---------------------|-------------|
| | CHF | % | CHF | % | CHF | % |
| Total des charges directes payées (Projets) | 469'912 | | 136'267 | | 443'866 | | 345'552 | | 478'884 | | 1'874'481 | | 1'268'301.83 | |
| Variation fonds AM (+ aug. Reliquat) | 10'088 | | 88'066 | | 55'429 | | 2'333 | | 1'848 | | 42'239 | | 55'914.31 | |
| Total des charges directes | 480'000 | 95.8 | 224'333 | 84.1 | 388'437 | 83.6 | 343'219 | 77.3 | 480'732 | 76.3 | 1'916'721 | 83.1 | 1'212'387.52 | 78.8 |
| Total des charges des activités de L21 | 10'560 | 2.1 | 21'264 | 8 | 38'083 | 8.2 | 69'505 | 15.7 | 106'754 | 17 | 246'167 | 10.7 | 214'342.42 | 13.9 |
| Total des charges de programme | 490'560 | 97.9 | 245'597 | 92 | 426'520 | 91.8 | 412'724 | 93 | 587'486 | 93.3 | 2'162'888 | 93.8 | 1'426'729.94 | 92.7 |
| Total des charges administratives | 10'560 | 2.1 | 21'264 | 8 | 38'083 | 8.2 | 31'252 | 7 | 42'207 | 6.7 | 143'366 | 6.2 | 111'541.18 | 7.3 |
| Total programme | 501'121 | 100 | 266'862 | 100 | 464'603 | 100 | 443'976 | 100 | 629'692 | 100 | 2'306'254 | 100 | 1'538'271.12 | 100 |
| Contribution DDC | - | | 13'300 | | 151'000 | | 164'000 | | 185'000 | | 513'300 | | 500'000.00 | |

Remarques

Pour les années 2010 et 2011, le système comptable ne faisait pas la distinction entre charges des activités et charges administratives ; la totalité de ces charges a été répartie pour moitié dans chacune des catégories de charges.

Des rectifications ont été opérées en 2012 et 2013 pour tenir compte des ajustements liés au remboursement partiel de la contribution 2012 par l'AM Betsaleel.

© Latitude 21, 24.03.2014



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Direction du développement et de la coopération DDC

Latitude 21
Fédération neuchâteloise
de coopération au développement

ACCORD

entre

la Confédération suisse, représentée par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), agissant par l'intermédiaire de la Direction du développement et de la coopération (DDC), 3003 Berne

et

Latitude 21
Fédération Neuchâteloise de Coopération au développement
Rue des Sablons 48
2000 Neuchâtel

concernant l'octroi d'une contribution destinée au financement du
Programme stratégique 2014-2017 de
Latitude 21

No du projet : 7F-07656.03
No du contrat : 81020290

ARTICLE 1 : Objet et but

- 1.1 La Confédération suisse, représentée par le Département fédéral des affaires étrangères, agissant par l'intermédiaire de la Direction du développement et de la coopération (ci-après DDC), accorde à Latitude 21 (ci-après « l'organisation ») une contribution (ci-après « contribution ») destinée au financement de son Programme (ci-après « Programme ») 2014-2017 d'un montant maximum de CHF 975'000.-.
- 1.2 La contribution versée par la DDC ne peut excéder 40% du financement de l'intégralité des charges du Programme, charges administratives comprises.¹ Les contributions et dons de tiers versés à l'organisation ont la valeur de fonds propres, exception faite des fonds provenant d'autres organes fédéraux.
- 1.3 Dans le présent accord, l'expression « Programme » désigne le programme global (cf. annexe 1) qui bénéficie du soutien de la DDC et dont les objectifs, les concepts, les domaines prioritaires, le budget et le cadre temporel ont été convenus entre la DDC et l'organisation.
- 1.4 Le Programme convenu se fonde sur les principes généraux et sur la finalité de la coopération internationale menée par la Confédération, fixés à l'article 5 de la loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales.
- 1.5 La contribution porte sur toutes les activités qui, menées par l'organisation en matière de coopération, s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques et programmatiques convenues (cf. annexe 1). La contribution ne saurait couvrir une dépense consacrée par l'organisation en Europe de l'Est, à la collecte de fonds dans le public, à des campagnes politiques ou à des activités religieuses.
- 1.6 L'organisation et ses Associations membres s'engagent à ne solliciter de la part de la DDC, en sus de la contribution programme, aucune contribution supplémentaire.
- 1.7 L'organisation ne peut pas engager des fonds provenant de la contribution en faveur des Associations membres qui sont au bénéfice d'une contribution de projet/programme directe de la part de la DDC ou qui bénéficient d'une contribution de la DDC à travers une autre fédération.

ARTICLE 2 : Dialogue de programme, conférence annuelle, approbation des rapports de l'organisation

- 2.1 La DDC et l'organisation mènent un dialogue régulier et continu concernant, outre le Programme à proprement parler, le contexte plus large dans lequel il s'inscrit, ainsi que des éléments relatifs à l'ensemble de l'organisation. Dans ce contexte, des réunions bilatérales entre la DDC et l'organisation peuvent être convoquées à tout moment. Ces réunions bilatérales serviront de cadre pour l'échange sur tout aspect important lié à l'évolution de l'organisation et la mise en œuvre de son programme.
- 2.2 Une conférence annuelle multipartite réunissant la DDC, l'organisation, et les autres partenaires de l'organisation a lieu chaque année. L'ordre du jour est fixé d'un commun accord entre l'organisation et les partenaires concernés. Un procès-verbal

¹ Définition : cf. annexe 3

est rédigé par l'organisation et approuvé par les partenaires ayant participé à la conférence annuelle.

2.3 Au plus tard 30 jours avant la conférence annuelle multipartite, l'organisation soumet à la DDC un rapport écrit en référence aux annexes 1 et 2 composé des éléments suivants :

- une analyse critique, qualitative et quantitative des progrès accomplis au cours de l'année sous revue dans les domaines de la mise en œuvre, des résultats atteints – aux plans programmatique et institutionnel – et des effets obtenus. Ce rapport fait état des évolutions dans le contexte du programme, des expériences acquises, ainsi que des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces ainsi que les tensions dans la mise en œuvre du programme ; il en tire aussi les principales leçons et met en évidence leurs implications pour l'évolution du programme ;
- un tableau synoptique conformément au format fourni par la DDC (voir annexe 2).
- le budget – y compris les dépenses annuelles prévues par l'organisation pour la réalisation de son Programme et les montants des contributions de la DDC et des autres partenaires pour l'année en cours – établi selon la structure du budget original figurant à l'annexe 1.

2.4 L'approbation des rapports par la DDC est notifiée par écrit.

ARTICLE 3 : Obligations de l'organisation

- 3.1 L'organisation répond devant la DDC de la conformité de la réalisation du Programme avec les termes du présent accord. Elle informe la DDC par avance de toute intention de modifier l'orientation du programme global ou de ses composantes, et d'éventuels changements significatifs de ses procédures internes et de tout autre évènement qui pourrait entraver ses activités ou les activités de ses Associations membres.
- 3.2 L'organisation adresse pour information à la DDC les documents pertinents concernant son évolution et les rapports importants établis par elle ou ses Associations membres.
- 3.3 L'organisation informe la DDC des contributions octroyées aux Associations membres en lui adressant annuellement les tableaux de synthèse des projets et plans d'action en cours et donnant l'information sur leur financement.
- 3.4 L'organisation informe immédiatement la DDC de la survenance, dans les régions concernées, de tout évènement inhabituel susceptible de compromettre la réalisation des programmes des Associations membres. En pareil cas, la DDC fait savoir par écrit à l'organisation si elle continue ou non de cofinancer l'activité menée dans la région concernée.
- 3.5 L'organisation est responsable envers la DDC de l'utilisation appropriée, rationnelle et économe des contributions reçues de sa part, ainsi que de leur affectation à la réalisation des objectifs convenus du Programme.

ARTICLE 4 : Assurance qualité et gestion des risques, évaluation, contrôle

- 4.1 La responsabilité des volets programmatique et opérationnel de l'assurance qualité et de la gestion des risques incombe à l'organisation. L'organisation a pour responsabilité d'assurer la réalisation de son programme, en collaboration avec les Associations membres. Elle encourage la concertation et la collaboration entre elles afin de garantir la pertinence et l'efficacité de leurs actions.
- 4.2 L'organisation s'engage à veiller que ses Associations membres remplissent tous leurs devoirs de monitoring, d'information transparente, et de contrôle financier.
- 4.3 La DDC est autorisée à visiter toute institution et tout programme cofinancés par la contribution de programme et, d'entente avec l'organisation, à les évaluer. La DDC informe l'organisation de ses intentions à ce sujet au moins 30 jours à l'avance. L'organisation informe les Associations membres concernées.
- 4.4 La DDC, l'Audit du Département fédéral des affaires étrangères et le Contrôle fédéral des finances ont un droit de contrôle et d'obtention de renseignements sur tous les aspects de l'organisation, des Associations membres et des plans d'actions et projets cofinancés, ainsi qu'un droit de regard sur les comptes qui s'y rapportent. L'organisation informe ses Associations membres et celles-ci informent leurs organisation/s partenaire/s de la contribution de la Confédération et des obligations qui en découlent (droit de visite et d'évaluation, droit de regard sur les comptes).

ARTICLE 5 : Versements de contributions par la DDC

- 5.1 Les versements de la DDC à l'organisation sont effectués sur facture à échéance moyenne de la manière suivante :
- 1) CHF 136'000.- à la signature du contrat et après réception du budget 2014 ;
 - 2) Juillet 2014 : CHF 100'000.- après réception et approbation écrite par la DDC du rapport financier révisé pour l'année 2013 ainsi que du rapport opérationnel et du décompte final de la phase de contribution 2010-2013 ;
 - 3) Janvier 2015 : CHF 140'000.- après réception du budget 2015 ;
 - 4) Juillet 2015 : CHF 100'000.- après réception et approbation écrite par la DDC du rapport opérationnel et du décompte 2014 ainsi que du rapport financier révisé pour l'année 2014 ;
 - 5) Janvier 2016 : CHF 146'000.- après réception du budget 2016 ;
 - 6) Juillet 2016 : CHF 100'000.- après réception et approbation écrite par la DDC du rapport opérationnel et du décompte 2015 ainsi que du rapport financier révisé pour l'année 2015 ;
 - 7) Janvier 2017 : CHF 153'000.- après réception du budget 2017 ;
 - 8) Juillet 2017 : CHF 100'000.- après réception et approbation écrite par la DDC du rapport opérationnel et du décompte 2016 ainsi que du rapport financier révisé pour l'année 2016 ;
- 5.2 La DDC contrôle les rapports opérationnels, décomptes révisés et les rapports financiers finaux ; elle notifie son approbation par écrit. En cas de lacunes, elle se

réserve le droit de reporter voire de suspendre les paiements ultérieurs. Elle est en droit, le cas échéant, d'ajuster les paiements en fonction des budgets de programmes annuels actualisés fournis par l'organisation. Les paiements peuvent aussi être adaptés en application des articles 8.3 et 8.4.

- 5.3 Si un tel ajustement entraîne le versement anticipé de paiements prévus à échéance moyenne, les intérêts bruts produits sur le compte bancaire sont acquis à la DDC ; en pareil cas, ces intérêts sont soit comptabilisés lors du versement suivant, soit remboursés à la DDC.

ARTICLE 6 : Rapports financiers, décomptes et examen financier externe

- 6.1 La contribution devra être comptabilisée par l'organisation dans un compte spécifique dénommé : « Fonds affectés ». Ce compte devra faire référence au présent accord qui régit la contribution en vertu de la norme Swiss GAAP RPC/FER 21.
- 6.2 Une présentation détaillée de l'utilisation des fonds affectés devra être établie par l'organisation et insérée dans le cadre du contrôle externe annuel.
- 6.3 Le rapport financier révisé contient le bilan, le compte des résultats, les annexes et le financement par projet - avec budget total projet, contribution total prévue organisation/DDC, et les paiements effectués par l'organisation au cours de l'année précédente. Le décompte contient aussi le coût total du fonctionnement de l'organisation et montre une comparaison des coûts totaux de l'organisation avec la contribution DDC et un solde éventuel.
- 6.4 L'organe suisse de révision des comptes de l'organisation procède au contrôle visé aux articles 727 ss CO. L'organe de révision confirme à la DDC que l'organisation a utilisé les fonds de la DDC conformément aux conditions du présent accord et de ses annexes; il certifie en particulier que les programmes et les comptes des associations membres ont été révisés conformément aux dispositions légales, et intègre dans son contrôle les remarques figurant, le cas échéant, dans des rapports d'audit des associations membres sur l'examen financier externe.
- 6.5 Les programmes et projets menés sur le terrain et les organisations locales qui bénéficient, dans le cadre du présent accord, de contributions excédant CHF 100'000.- par an font l'objet d'une révision locale indépendante en charge de vérifier la régularité des comptes, la conformité des dépenses avec les objectifs du projet, leur adéquation et leur caractère économique (cf. annexe 5 : « *Terms of reference for local audits*»). Toute exception à cette règle doit être annoncée au préalable et consignée par écrit. L'organisation est garante de l'application de ces dispositions vis-à-vis de la DDC.
- 6.6 Au plus tard au mois d'avril 2018, l'organisation transmet à la DDC un rapport opérationnel et financier final. Tout solde en faveur de la DDC apparaissant dans le rapport financier final de l'organisation doit être remboursé à la DDC.

ARTICLE 7 : Annexes

- 7.1 Font partie intégrante du présent accord les annexes suivantes :
Annexe 1 : Programme stratégique Latitude 21 2014 – 2017

Annexe 2 : Dialogue programmatique

Annexe 3 : Planification financière 2014 - 2017

Annexe 4 : Note explicative « Décomptes / charges administratives »

Annexe 5 : « *Terms of reference for local audits* » (en anglais uniquement)

ARTICLE 8 : Dispositions finales

- 8.1 Le présent accord entre en vigueur au moment de sa signature. Il couvre la période du 01.01.2014 au 31.12.2017 et prend fin lorsque les deux Parties au contrat se sont acquittées de tous leurs engagements.
- 8.2 Toute modification au présent accord exige la forme écrite.
- 8.3 Si le budget de la DDC devait être fortement revu à la baisse durant la période couverte par le présent accord, la DDC pourrait réduire le montant alloué à l'organisation aux termes de l'article 1.1 du présent accord. Le réajustement s'effectuerait compte tenu des besoins et priorités du programme.
- 8.4 La DDC peut réduire sa participation financière ou y mettre un terme dans les cas suivants : risques graves au plan politique ; modifications importantes du contexte ou de l'orientation du Programme ; observation lacunaire ou non-observation des termes du présent accord ; raison importante de tout ordre. En pareil cas, elle redéfinit avec l'organisation le cadre temporel et financier de sa participation ainsi que les modalités de son retrait.
- 8.5 Si une raison de force majeure (guerre, émeutes, catastrophes naturelles, p. ex.) devait empêcher la mise en œuvre d'un programme ou d'un projet d'une Association membre, la DDC participerait aux frais de liquidation dans les mêmes proportions qu'au financement du programme ou d'un projet d'une Association membre.
- 8.6 La DDC ne peut siéger dans aucun organe de décision stratégique de l'organisation.
- 8.7 En cas d'exécution incomplète du Programme par l'organisation, la DDC peut réduire la contribution ou en exiger le remboursement partiel, y compris 5% d'intérêts, conformément à la Loi sur les subventions (RS 616.1).
- 8.8 En cas de non respect, d'inexécution ou de violation par l'une des parties des obligations qui lui incombent, l'autre partie peut, après mise en demeure, résilier le présent accord avec effet immédiat, conformément à la loi sur les subventions.
- 8.9 En cas de résiliation prématurée de l'accord, un rapport final ainsi qu'un décompte final devront être établis par l'organisation. La DDC participera aux frais éventuels encourus et/ou découlant de la fin prématurée de l'accord selon la clé de financement initial sauf en cas de faute de l'organisation. Toutes avances de la DDC ainsi que le matériel acquis par les fonds de la DDC et qui ne sont pas engagés dans les activités seront restitués à la DDC dans les trois mois suivant la date de résiliation prématurée.
- 8.10 En janvier 2017 au plus tard, les deux Parties entameront les négociations sur la conclusion éventuelle d'un nouvel accord de contribution. Ces négociations se baseront sur un bilan critique et sur une perspective stratégique de l'évolution future

du programme. Chacune des deux Parties pourra décider de renoncer au renouvellement de la contribution pour une phase ultérieure.

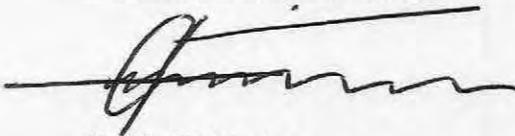
- 8.11 Les Parties au contrat s'engagent à n'offrir à des tiers, à ne solliciter et à n'accepter ni le faire promettre, pour elles-mêmes ou pour autrui, directement ou indirectement, aucun don ou autre avantage considéré ou pouvant être considéré comme un acte illicite ou une pratique de corruption.
- 8.12 Le suivi de cet accord incombe, au sein de la DDC, à la division Partenariats institutionnels.
- 8.13 Le présent accord de droit administratif relève du droit public suisse. Est applicable, en cas de litige découlant du présent accord, la loi sur la procédure administrative (RA, RS 172.021).

Berne, le 17 février 2014

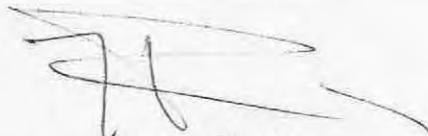
Neuchâtel, le 17 février 2014

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA COOPÉRATION

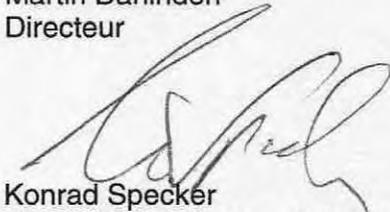
LATITUDE 21



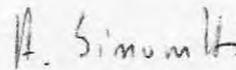
Martin Dahinden
Directeur



Jacques Forster
Président



Konrad Specker
Chef Division Partenariats Institutionnels



Antonella Simonetti
Vice-Présidente

***LATITUDE 21*-FEDERATION NEUCHÂTELOISE DE
COOPERATION AU DEVELOPPEMENT**

PROGRAMME STRATEGIQUE 2014-2017

Tables des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. INTRODUCTION | 3 |
| 2. MISSION..... | 4 |
| 3. CONTEXTE ET VISION | 4 |
| 4. OBJECTIFS..... | 6 |
| 5. ASPECTS ORGANISATIONNELS ET INSTITUTIONNELS..... | 16 |
| 6. ANNEXES..... | 20 |

1. INTRODUCTION

Ce document présente le programme stratégique de *Latitude21*, Fédération neuchâteloise de coopération au développement. Il inclut un bilan des années écoulées, une projection pour la période 2014-2017 et présente également les principaux aspects institutionnels et organisationnels. Accompagné du plan opérationnel et du plan financier 2014-2017 en annexes, il sert de base pour négocier le contrat de prestations pour la période 2014-2017 avec le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel d'une part et l'accord de partenariat avec la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) d'autre part. Il est également le document de référence pour l'établissement des rapports et programmes annuels d'activités de *Latitude21*.

Deux ateliers de réflexion réunissant les associations membres (AM) et le Conseil de *Latitude21* ont constitué le point de départ de l'élaboration du programme stratégique. Le premier, en février 2013, s'est penché sur l'identité de la fédération, l'engagement et les attentes de ses membres à son égard. L'importance de ce thème pour le développement institutionnel de la jeune fédération avait été identifiée par le Conseil de *Latitude21* à la fin de 2011. Le second atelier en mars 2013 a été consacré à un examen critique de la stratégie 2010-2013 en vue de préciser les priorités du nouveau programme stratégique. Les résultats de ces ateliers sont reflétés dans le présent document.

Au cours des premières années de *Latitude21* et notamment de la période 2010-2013, un accent particulier a été mis d'une part sur le développement institutionnel de la jeune fédération et d'autre part, sur l'établissement de partenariats avec les pouvoirs publics au niveau du canton, de la Confédération et des communes.

La gouvernance et la gestion fonctionnent de façon efficace grâce à l'engagement et aux compétences des bénévoles œuvrant au sein du conseil et des commissions et des responsables du secrétariat. Un système de contrôle interne attesté par le Contrôle cantonal des finances a été mis en place pour assurer une gestion rigoureuse des ressources de la fédération. Aux partenariats établis avec le canton (dès 2008) et la DDC (dès 2010), se sont ajoutés ceux conclus avec les communes de Neuchâtel, de Val de Travers et de la Chaux de Fonds, ainsi que des contributions régulières de Corcelles-Cormondèche qui ont permis d'accroître substantiellement les ressources de *Latitude21*. *Latitude21* a aussi bénéficié de contributions de la Loterie romande à certaines de ses activités dans le canton.

Le nombre d'associations membres de *Latitude 21* a passé de 7 en 2008 à 12 en 2013.

2. MISSION

La mission de Latitude21 est de promouvoir le respect de la dignité humaine dans un monde plus solidaire et plus équitable en s'engageant dans la lutte contre la pauvreté et pour un développement durable dans le respect de la diversité des cultures.

Latitude21 agit:

- en soutenant l'action et la mise en réseau de ses membres qui, dans les pays en développement, appuient, dans un esprit de partenariat, les initiatives locales de groupes de population défavorisés. Il s'agit d'aider ces groupes à améliorer durablement leur autonomie, par une plus grande capacité à exercer leurs droits, et à augmenter leurs moyens d'existence, par un meilleur accès aux ressources et aux prestations;
- en développant dans le canton de Neuchâtel des activités d'information et de sensibilisation de l'opinion publique, des collectivités publiques, des acteurs économiques, politiques et sociaux sur les enjeux des relations Nord-Sud dans la perspective de promotion d'un développement durable et équitable dans toutes les régions du monde. Ce faisant, Latitude21 veut porter une attention particulière à la jeunesse du canton de Neuchâtel.
- en encourageant la mobilisation des compétences et expériences publiques et privées présentes dans le canton de Neuchâtel pour soutenir les objectifs de Latitude21, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la Loi cantonale sur l'aide humanitaire et la coopération au développement.

3. CONTEXTE ET VISION

En 2000, pour la première fois dans l'histoire, la communauté des états s'est mobilisée pour lutter à l'échelle mondiale contre la pauvreté en adoptant les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Dans le monde entier, la société civile s'est également engagée pour que ces objectifs soient atteints. La période couverte par la stratégie 2014-2017 devrait voir la fusion des agendas internationaux de lutte contre la pauvreté (suivi des OMD) et de développement durable (ODD). C'est dans une telle approche intégrée que Latitude 21 inscrira son action. Cette approche, en rendant plus visibles les liens entre les deux problématiques, permettra de mettre davantage en évidence l'articulation entre le « social » et « l'environnemental » ainsi qu'entre le « local et le global » dans le dialogue et la coopération entre Latitude21 et les collectivités publiques du canton de Neuchâtel. Dans les pays en développement, les associations membres peuvent développer un dialogue avec les acteurs locaux sur les enjeux globaux, ceci d'autant plus que les thématiques qu'elles abordent sur le terrain s'inscrivent d'ores et déjà dans cet agenda intégré en accordant une place centrale au soutien aux groupes les plus vulnérables de la société et aux questions liées à l'environnement.

Au niveau national, l'action de Latitude21, Fédération neuchâteloise de coopération au développement, s'inscrit dans la politique suisse de coopération internationale et se réfère notamment aux objectifs stratégiques énoncés dans le Message concernant la coopération

internationale 2013-2016¹. La coopération internationale est une politique publique dont les objectifs sont de lutter contre la pauvreté et de réduire les risques mondiaux. La coopération au développement des pays du Sud constitue un instrument essentiel de cette politique publique². Les activités menées par les associations membres de Latitude21 s'intègrent clairement dans les objectifs 2, 3 et 5 du Message 2013-2016. Elle peut cependant avoir également un effet positif indirect sur les autres objectifs.

L'action de Latitude21 s'inscrit en particulier dans la politique de partenariat de la DDC avec les ONG et leurs fédérations.

Sur le plan cantonal, Latitude21 poursuit ses buts, tels que définis à l'article 4 de ses statuts, dans le cadre de la Loi cantonale sur l'aide humanitaire et la coopération au développement du 18 mars 2008 et en développant des partenariats avec les communes neuchâtelaises.

Les AM de Latitude 21 sont fédérées

- par la solidarité internationale à laquelle elles adhèrent,
- par leur ancrage dans le canton de Neuchâtel,
- par leur volonté d'œuvrer, ensemble et dans la durée, à la mise en œuvre de programmes et projets de coopération au développement de qualité.

Elles veulent également contribuer à la sensibilisation de la population sur les défis posés par la pauvreté et les inégalités à l'échelle mondiale. C'est dans cette perspective que Latitude21 entend développer son dialogue avec les institutions publiques, associations et entreprises dans le canton intéressées aux relations Nord-Sud, ainsi qu'avec les institutions fédérales poursuivant les mêmes objectifs.

Au terme de la période couverte par cette Stratégie, Latitude21 entend être dans le canton de Neuchâtel un catalyseur de la réflexion sur l'articulation entre les problématiques du développement durable et de la solidarité internationale d'une part, et de l'action aux niveaux local et global, d'autre part.

¹ Les cinq objectifs stratégiques sont les suivants :

1. prévenir et gérer les crises, les conflits et les catastrophes ;
2. assurer au plus grand nombre un juste accès aux ressources et aux prestations ;
3. promouvoir une croissance économique durable ;
4. soutenir une transition vers des systèmes démocratiques et de marché ;
5. agir pour une mondialisation qui encourage un développement socialement responsable et qui préserve l'environnement.

² Les autres instruments utilisés par la Confédération sont l'aide humanitaire, la coopération avec les pays d'Europe de l'Est et les mesures économiques et commerciales.

4. OBJECTIFS

Les trois composantes de la mission de Latitude21 se déclinent selon les objectifs équivalents suivants :

OBJECTIF A

Soutenir les actions de ses associations membres dans les pays en développement, afin que soit assuré un emploi optimal des ressources mises à disposition par les collectivités publiques et de leurs propres ressources.

Résultats généraux 2010-2013

La pertinence et la qualité des actions des associations membres ont bénéficié des nouveaux outils proposés par les commissions technique et de suivi financier. Ceci a permis aux associations membres d'assurer une meilleure conception, mise en œuvre et suivi des projets et programmes. Ce soutien a été complété par des sessions de formation sur la gestion opérationnelle et financière des projets, la mise au point de directives de gouvernance financière et d'un manuel de gestion financière et des sessions de coaching individualisé.

La création de Latitude21 a favorisé l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre associations membres, soit par des contacts directs, soit par le biais des commissions technique et de suivi financier.

Sur le plan de la mobilisation de ressources financières, la période 2010-2013 a vu la conclusion d'un accord de partenariat avec la DDC, en complément du contrat de prestations conclu avec le canton de Neuchâtel. Grâce notamment au soutien de l'Association des communes neuchâtelaises, Latitude21 a pu augmenter de façon significative la contribution des communes à la coopération au développement et par là les ressources financières pour les actions sur le terrain des associations membres.

Objectif A.1

Améliorer la qualité des projets des membres de Latitude21

Eléments de bilan

Sur le plan des projets, au début de la période 2010-2013, la plupart de nos associations avaient des connaissances de base des standards de mise en œuvre et de suivi des projets. Lors des deux premières années de la stratégie actuelle, nos membres ont pu bénéficier des différentes formations organisées tant dans le cadre de la fédération que dans celui du fédéréseau. Ces différentes formations ont permis dans un premier temps, d'acquérir une certaine rigueur méthodologique. Ainsi l'évolution réalisée dans la rédaction des problématiques de leurs projets, dans la formulation d'un cadre logique cohérent et pertinent ainsi que dans la présentation d'un budget réaliste et adapté à leur capacité d'absorption sont autant d'indicateurs de l'impact des formations dispensées

sur la qualité des projets présentés à et soutenus par Latitude 21. Une fois, ces bases posées et grâce notamment au programme de formation financé par la DDC, dont le bilan est par ailleurs très positif³, un pas supplémentaire a été franchi d'un point de vue qualitatif entre 2012 et 2013. Premièrement, grâce à la formation sur la viabilité des projets de coopération au développement, les AM ont pu s'approprier mieux encore et intégrer autant que possible dans les projets et programmes qu'elles mettent en œuvre les éléments nécessaires à la viabilité et à la durabilité. Deuxièmement, grâce aux partenariats établis avec le réseau des fédérations cantonales de la Suisse latine, la commission de suivi financier a organisé une formation sur les normes comptables RPC21 en mai 2012. Cette formation a été complétée par plusieurs sessions de coaching individuel. Environ 40h de coaching individualisé ont ainsi été dispensées aux AM.

Enfin, toujours dans cette perspective d'amélioration de la qualité des projets des AM sur le plan de la gestion financière, la Commission de suivi financier a élaboré des directives de gestion financière ayant pour objet l'accompagnement des AM dans le suivi global de leur association et le suivi financier de leurs projets. Une formation sur cette directive a eu lieu en avril 2013.

Au terme de ce cycle, des besoins en termes de formation ont été identifiés conjointement par les intervenants et les participants. Les besoins identifiés touchent à la question du rapportage, à celle de la présentation des comptes d'exploitation et de la gestion financière des projets. Une formation est d'ailleurs prévue sur le rapportage et le compte d'exploitation. Elle sera dispensée conjointement par les commissions de suivi financier et technique en décembre 2013. Pour ce qui concerne la gestion financière, la commission de suivi financier de la fédération a par ailleurs rédigé un guide de gestion financière à l'attention des AM. Ce guide accompagné de fiches synthétiques a pour objectif « d'apporter, dans le domaine financier, un soutien aux responsables financiers des associations membres », leur permettant ainsi de répondre aux exigences qui leurs sont demandées. Une formation sur ce guide se déroulera en trois phases dès le mois de septembre 2013.

Les projets des associations membres ont certes connu un saut qualitatif depuis le début de la création de Latitude21. Ces améliorations ont été possibles grâce au concours des instances de Latitude21, en particulier, la commission technique, la commission de suivi financier et le secrétariat général tant par l'expertise qui est la leur, que par la disponibilité dont elles ont fait preuve.

La fédération devra veiller, au cours de la période 2014-2017, à ce que l'engagement des commissions et du secrétariat favorise et accompagne une plus grande autonomisation des AM concernées, avec pour résultat escompté un besoin décroissant des AM de bénéficier d'un suivi rapproché.

Un élément encore insuffisamment développé est celui des échanges d'expériences en vue de développer une meilleure capitalisation. Ainsi qu'on l'a mentionné, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre AM s'est fait pour l'instant soit par des contacts directs entre AM, soit en binôme⁴ par le biais des commissions technique et de suivi financier. À ce jour, Latitude21 n'a pas encore défini la méthodologie qu'elle souhaite appliquer pour la capitalisation des expériences. Le choix d'une telle méthodologie suppose un travail en amont qui va pouvoir être mis en œuvre dès 2014. Cependant, un des volets de la formation conjointe CT-CSF qui aura lieu dans le dernier trimestre 2013 se fera sous la forme d'un échange d'expériences, ce qui permettra déjà, avec les AM, de définir les contours d'une méthodologie de capitalisation à affiner en 2014 et 2015.

³ La grande majorité de nos membres a pris part à ces formations. Ainsi par exemple, lors de la formation sur la viabilité des projets de coopération au développement, 8 membres sur 11 étaient représentés.

⁴ AM-rapporteur du projet

Perspectives 2014-2017

Objectif A.1: Améliorer la qualité des projets des membres de Latitude21

A.1.1 - en poursuivant le soutien au développement institutionnel des associations et la formation de leurs membres;

A.1.2 - en renforçant l'application des critères de financement et de gestion opérationnelle de projets destinés à garantir leur qualité et correspondant aux meilleures pratiques de la coopération au développement. L'accent sera mis

- *sur l'impact des projets sur la pauvreté et leur durabilité,*
- *sur la qualité du partenariat avec des institutions du Sud,*
- *sur la qualité de la gestion des associations membres,*
- *sur la capacité des AM à mobiliser des ressources;*

A.1.3 - en encourageant la pratique d'évaluation des projets et la capitalisation mutuelle de l'expérience en vue du développement de synergies entre AM;

Ces objectifs seront mis en œuvre comme suit :

1. *Sur le plan institutionnel, Latitude 21 continuera à veiller à l'application de ses directives et règlements, tant par ses instances que par ses membres.*
2. *Latitude21 continuera à veiller l'application des critères de financement et de gestion opérationnelle de projets et programmes destinés à garantir leur qualité et correspondant aux meilleures pratiques de la coopération au développement. Tout comme au cours de la période 2010-2013, l'accent sera mis outre sur l'impact des projets sur la pauvreté et leur durabilité, sur la qualité du partenariat avec des institutions du Sud, sur la qualité de la gestion des associations membres, ainsi que sur la capacité des AM à mobiliser des ressources;*
3. *Latitude21 encouragera les AM disposant d'une structure professionnelle à s'inscrire résolument dans une approche programme (vision à moyen terme, hypothèses d'impact, ancrage institutionnel dans le terrain, relation bien définie avec les organisations locales, etc...).*
4. *Latitude21 poursuivra de manière systématique avec les AM sans structure professionnelle la réflexion sur la durabilité. Par exemple : mener des activités réalistes, avoir des partenaires/relais sur le terrain susceptibles de porter à plus long terme leur action; soutenir ces partenaires, renforcer leurs capacités, les encourager à revendiquer leurs droits auprès des institutions locales.*
5. *Latitude21 engagera les AM, au cours d'ateliers et d'échanges, à se situer par rapport à l'agenda global de développement qui se met actuellement en place. Malgré la modestie et les moyens de certaines AM, il leur est possible d'avoir sur le terrain un dialogue à ce propos-là avec leurs partenaires et d'envisager avec eux comment ils peuvent être bénéficiaires et acteurs des orientations globales définies internationalement. Celles-ci se reflètent dans les politiques nationales et s'incarnent localement sur le terrain.*
6. *Latitude21 encouragera la pratique d'évaluation des projets et la capitalisation mutuelle des expériences en vue du développement de synergies entre AM. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui doit en premier lieu se construire sur le potentiel existant⁵.*

⁵ Plusieurs des associations membres de la fédération travaillent dans les mêmes pays ainsi que sur des thématiques similaires. À titre d'exemple, les associations Betsaleel et Ceser travaillent au Tchad, Mail Mali et Imbewu travaillent sur des projets d'éducation primaire, le

7. *Latitude21 met en œuvre un programme annuel de formation, le cas échéant en coordination avec le réseau des fédérations cantonales de coopération (Fédéréseau), destiné en priorité aux AM;*

Objectif A.2

Mobiliser des ressources financières émanant des collectivités publiques du canton de Neuchâtel et de la Direction du développement et de la coopération pour le financement de projets

Eléments de bilan

En complément des éléments fournis plus haut (résultats liés à l'objectifs A), on peut affirmer après près de 5 années d'existence, que Latitude21 n'est plus une inconnue auprès des communes neuchâtelaises. Les relations entretenues avec l'Association des communes neuchâtelaises et l'organisation par cette dernière de réunions ad hoc nous a permis de faire connaître la fédération auprès des communes. Des informations sur l'identité de la Fédération et sur ses actions ont été communiquées à chacune des séances auxquelles Latitude21 a pris part depuis 2011. Dans ce contexte, les communes ont été encouragées à mettre en place un arrêté sur la coopération au développement. C'est d'ailleurs grâce à cette participation que le partenariat avec la commune de Val-de-Travers a pu voir le jour. La mobilisation des communes est donc en bonne voie par le biais d'une information régulière et pertinente.

Perspectives 2014-2017

Objectif A.2: Mobiliser des ressources financières émanant des collectivités publiques du canton de Neuchâtel et de la Direction du développement et de la coopération pour le financement de projets

A.2.1 - en développant le dialogue avec les autorités cantonales, communales et fédérales;

A.2.2 - en assurant, par l'expertise de ses commissions, un suivi rigoureux de l'utilisation des ressources mises à disposition;

A.2.3 - en donnant une information de qualité sur l'emploi de ces ressources et sur l'impact des projets;

A.2.4 - en encourageant les communes du canton de Neuchâtel à considérer Latitude 21 comme interlocuteur et canal privilégié pour l'attribution des ressources financières qu'elles consentent en faveur de la coopération au développement.

CEAS et de Jéthro travaillent sur le thème de l'agriculture et enfin, l'association Betsaleel et MdM suivent des projets ayant pour thème la santé materno-infantile. Ainsi des opportunités existent dans la mise en commun des expériences tant pays que projets. Les AM pourraient en effet échanger sur les difficultés rencontrées et les leçons apprises, sur les bonnes pratiques tirées de leurs expériences.

Par ailleurs, compte tenu des différences structurelles entre associations membres, une opportunité de partage des savoirs se situe dans la mise à disposition des outils de pilotage par les AM à structure professionnelle à celles qui n'en disposent pas. Latitude21 pourra par conséquent favoriser le transfert des outils pertinents entre ses membres au cours de la période à venir.

Les défis spécifiques que soulèvent la recherche de synergies et le partage des savoirs ont trait notamment à la structure de nos AM. En effet, selon la structure et la taille de l'association, les enjeux se situent à des échelles différentes. De plus, les outils dont disposent les AM à structure professionnelle et qui travaillent selon une approche programme ne sont pas spécifiquement adaptés aux besoins de celles à structure exclusivement bénévole qui travaillent souvent selon une approche projet. Un des défis spécifique ici sera d'élaborer ensemble un langage commun aux différentes associations afin que le transfert d'outils et de connaissances soit le plus bénéfique possible. Nous nous y attèlerons au cours de la période 2014-2017.

Le potentiel de mobilisation des communes est encore relativement élevé. Plusieurs communes devraient d'ailleurs être approchées d'ici la fin 2015 dans la plupart des districts du canton. Pour ce faire et afin d'apparaître comme un interlocuteur et un canal privilégié pour l'attribution des ressources, Latitude 21 fera valoir ses compétences et ses avantages tels que mentionnés dans ce texte : des partenariats à plusieurs niveaux (canton, confédération, communes) ; des audits favorables exécutés par le contrôle cantonal des finances ; des personnes compétentes et expérimentées composant les instances et les commissions de Latitude 21 ; la qualité et la pertinence des projets.

C'est sur cette base que Latitude 21 va :

- 1. continuer à développer le dialogue avec les autorités cantonales, communales et fédérales notamment par le biais des rencontres bilatérales et multilatérales ;*
- 2. poursuivre, grâce à l'expertise de ses commissions, le suivi rigoureux de l'utilisation des ressources mises à disposition. Latitude21 veillera d'ailleurs à ce que ses commissions aient toujours en leur sein les compétences pertinentes pour assurer ce suivi ;*
- 3. donner une information de qualité sur l'emploi de ces ressources et sur l'impact des projets par le biais notamment des rapports d'activités annuels, des rapports annuels et des rapports d'audits ainsi que par les résultats des processus d'évaluation et de capitalisation évoqués ci-dessus ;*

OBJECTIF B

Informier et sensibiliser la population du canton de Neuchâtel et les principaux acteurs politiques, économiques et sociaux sur les enjeux globaux des relations avec les pays en développement ainsi que sur la coopération internationale, notamment la coopération au développement et l'action humanitaire.

Résultats généraux 2010-2013

Sur le plan de l'information et de la communication, l'accent a tout d'abord été mis sur la création d'instruments tels que le site internet et une lettre trimestrielle d'information pour présenter de façon claire et synthétique les activités des associations membres et de leur fédération. Des contacts réguliers ont été établis et entretenus avec les medias du canton. La décision de lancer dès 2011 une journée cantonale de coopération a permis, en collaboration avec des acteurs neuchâtelois, d'informer et sensibiliser la population du canton en 2011 sur l'utilisation par les ONG des dons destinés à la coopération au développement et en 2012 sur les liens entre coopération au développement et migrations avec un accent particulier sur la contribution au développement des diasporas originaires de pays en développement. En 2013, la journée cantonale est organisée en partenariat avec les lycées neuchâtelois et le service de la cohésion multiculturelle (Neuchàtoi) sur le thème de la coopération au développement vue à travers le dessin de presse.

Dans ces activités, un accent a été mis sur l'information à la jeunesse, ainsi qu'en témoignent notamment le partenariat, comprenant un projet pédagogique établi en 2012, avec la Commune de Val de Travers et le Collège Jean-Jacques Rousseau et la manifestation organisée en 2012 avec le Lycée Jean Piaget.

Un projet mené en collaboration avec l'Université de Neuchâtel a permis d'établir un premier inventaire de ses projets de recherche, d'enseignement et de mise à disposition d'expertise en cours

dans des pays en développement. Cette base de données a été développée afin de mieux faire connaître les activités de l'Université dans le domaine du développement.

Objectif B.1

Mettre à disposition de la population neuchâteloise des informations et des analyses de qualité sur les principaux enjeux des relations Nord-Sud et de la coopération internationale:

Eléments de bilan

Si une attention particulière a été donnée à l'information de la population, force est de constater que les résultats des efforts pour sensibiliser le « grand public » n'ayant pas de connaissance ou d'intérêt préalable pour les questions de développement ont été mitigés. Les leçons à tirer de ces expériences sont d'une part, la nécessité de travailler plus étroitement avec les AM sur les thèmes dans le domaine de l'information et de la communication et, d'autre part, de rechercher des collaborations et synergies avec d'autres institutions partageant les valeurs de Latitude21.

Le lancement dès 2011 de la journée cantonale de la coopération au développement a été un succès. Cependant, il semble important de réussir dans le cadre de cette journée à mieux toucher et mobiliser le public non-averti. En définissant de manière ciblée les canaux⁶ par lesquels les informations liées à la coopération au développement sont diffusées auprès de ce public, Latitude21 pense pouvoir atteindre une partie importante de la population neuchâteloise.

Perspectives 2014-2017

Sur cette base, Latitude 21 :

- 1. Objectif B.1.1 - encouragera les associations membres à produire et diffuser des informations sur les défis concrets du développement fondées sur leur expérience sur le terrain; Latitude 21 soutiendra, dans la mesure de ses moyens, les projets de communication notamment via des formations, du coaching et des financements ponctuels.*
- 2. Objectif B.1.2 - présentera et diffusera de façon synthétique les lignes de force des activités des AM. L'accent sera mis sur la façon dont se traduit sur le terrain la solidarité internationale de la population et des autorités du canton. Ces actions continueront d'être relayées par le biais des lettres d'information, le site internet et le rapport annuel, tout comme dans la période précédente.*
- 3. Objectif B.1.3 - produira et diffusera, notamment en collaboration avec les hautes écoles et les médias régionaux, des informations et analyses sur les enjeux liés à l'évolution des relations Nord-Sud pour le canton de Neuchâtel.*
- 4. Objectif B.1.4 -organisera chaque année, si possible avec des partenaires, une Journée cantonale de la coopération au développement, destinée à informer la population et la sensibiliser aux enjeux des relations Nord-Sud et de la coopération internationale.*

⁶ Notamment la communication événementielle (campagne thématique), le recours aux médias pertinents, la mise en place et l'animation d'ateliers dans les institutions de formation et la participation aux manifestations publiques.

Objectif B.2

Proposer aux institutions d'enseignement et de formation du canton des collaborations liées autant que possible aux activités de *Latitude 21* et de ses AM sur des questions de coopération internationale.

Elément de bilan

Au cours de la période 2010-2013, des expériences très positives ont été faites, notamment avec la Commune de Val de Travers par un partenariat original combinant le soutien financier à un projet d'une AM de Latitude21 avec un projet pédagogique. De même, des expériences très positives de collaboration sont en cours avec des lycées du canton, notamment dans le cadre de la journée cantonale de coopération.

Perspectives 2014-2017

Les expériences mentionnées ci-dessus fournissent une base solide pour étendre et approfondir ces partenariats au cours de la période 2014-2017. Latitude 21 cherchera à conclure des partenariats tel celui entretenu avec la Commune de Val-de-Travers et de mettre sur pied des collaborations avec les institutions de formation dans le cadre des campagnes thématiques annuelles et notamment de la JCC.

Objectif B 3

Développer le dialogue et la coopération avec les collectivités publiques du canton de Neuchâtel pour promouvoir des pratiques articulant développement durable (Agenda 21) et solidarité internationale (lutte contre la pauvreté)

Elements de bilan

La période 2010-2013 a permis d'affiner la réflexion de Latitude 21 sur l'articulation entre développement durable et lutte contre la pauvreté et d'évoquer cette question dans notre dialogue avec les communes en argumentant que les collectivités publiques peuvent participer à la solidarité internationale, d'une part par la voie «traditionnelle» en soutenant des actions de développement dans les pays en développement ; elles peuvent aussi d'autre part, moduler certaines de leurs activités afin qu'elles aient un impact positif sur la lutte contre la pauvreté et le développement durable mondial.⁷

⁷ Par une politique d'achats publics responsables (renoncer à des produits fabriqués à partir de bois provenant de forêts tropicales, promouvoir les produits issus du commerce équitable), par des investissements socialement responsables des caisses de pension, de compensations de CO2, etc.)

Perspectives 2014-2017

Les cantons, les villes et les communes jouent un rôle clé dans la mise en œuvre du développement durable. On estime, en effet, que deux tiers des actions prévues par l'Agenda 21 doivent prioritairement impliquer le niveau local si l'on souhaite atteindre des résultats significatifs. En Suisse, 16 cantons (dont Neuchâtel) et environ 225 communes (dont Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds) ont entrepris une démarche de type développement durable.

La phase plus opérationnelle de l'Objectif B3 où doivent être identifiés de façon plus précise à la fois les collectivités publiques et les thèmes visés commencera en 2014. Des contacts ont déjà été pris avec Solidar Suisse qui mène une étude comparable auprès des communes suisses (<http://www.solidar.ch/pourquoi-un-rating.html>).

Objectif B.4

Faire connaître les activités des institutions du canton de Neuchâtel dans le domaine de la coopération internationale.

B.4.1 - en établissant et diffusant, avec les institutions publiques concernées (administrations cantonale et communale, hautes écoles, centres de formation professionnelle, hôpitaux, etc.), un inventaire de leurs activités dans le domaine de la coopération internationale;

Eléments de bilan

Au cours de la période 2010-2013 une étude a été réalisée avec l'Université de Neuchâtel sur ses activités dans les pays en développement. Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site de Latitude21 et montrent que 25 projets ont été réalisés ou sont en voie de réalisation dans des domaines pertinents pour la coopération au développement.

Perspectives 2014-2017

Sur la base de l'enquête menée avec l'Université de Neuchâtel, nos AM seront consultées sur l'intérêt que pourraient représenter pour leurs activités les compétences et expériences présentes au sein de l'Université. Une rencontre devrait ainsi être organisée dans les mois à venir afin de mettre en contact ces différents acteurs afin qu'ils échangent sur des problématiques communes.

Une enquête de même nature sera réalisée à Neuchâtel au sein des hautes écoles de l' HES Arc.

B.4.2 - en rassemblant et diffusant, en collaboration avec les organisations économiques faïtières du canton, des informations sur les entreprises dont les savoir-faire et les activités promeuvent le développement.

Eléments de bilan

Faute de ressources au sein de Latitude 21, cet objectif n'a pas pu être réalisé.

Le but poursuivi par cet objectif est similaire à celui de l'objectif B.4.1.

OBJECTIF C

Mobiliser des compétences, dans le canton de Neuchâtel, pour renforcer l'action des associations membres dans la coopération au développement.

Résultats généraux 2010-2013

Le projet mené avec l'Université de Neuchâtel (voir résultats 2010-2013 également le point B ci-dessus) a également pour but de faire connaître les compétences de l'Université dans le domaine du développement et de favoriser ainsi les contacts, les échanges d'expériences et les collaborations entre acteurs de la coopération au développement.

Le projet d'échanges de compétences dans le domaine de la coopération au développement, inscrit dans le contrat de prestations avec le canton de Neuchâtel, n'a pas encore pu être mis en œuvre. Le dialogue avec les autorités du canton sera repris dans le cadre de la préparation du nouveau contrat de prestations.

Perspectives 2014-2017

Objectif C.1: Partenariat avec des institutions publiques

Promouvoir des partenariats avec des institutions publiques neuchâtoises (administrations cantonale et communales, hautes écoles, centres de formation professionnelle, hôpitaux, etc.) pour l'échange de compétences dans le domaine de la coopération au développement.

C.1.1 Ces partenariats viseront à mettre à disposition des associations membres et de leurs partenaires des compétences utiles à la réalisation de programmes et projets.

- 1. D'une part, Latitude 21 souhaite à terme constituer un réservoir de compétences et de connaissances spécialisées et mobilisables à court terme et moyen terme, réservoir qu'elle pourrait mettre à disposition des AM et éventuellement d'autres partenaires.*
- 2. D'autre part, la période qui s'annonce sera aussi consacrée à l'utilisation des données récoltées auprès de l'Université de Neuchâtel et à la poursuite de la démarche de récolte de données auprès des autres acteurs visés par cet objectif. Nous pensons pouvoir procéder à une utilisation concrète des résultats récoltés auprès des autres acteurs visés d'ici la fin de la phase à venir.*

C.1.2 Latitude21 pourra soutenir les institutions publiques neuchâtoises, désireuses d'établir des partenariats avec des institutions dans les pays en développement, dans des domaines correspondant à leurs compétences, à leurs intérêts ainsi qu'aux buts de Latitude21.

Objectif C.2: Collaboration avec les acteurs économiques

Identifier des entreprises disposant de compétences dans des domaines prioritaires pour la coopération au développement en vue de favoriser les contacts et échanges d'expériences avec les AM.

Eléments de bilan

Ce point qui figurait déjà dans le programme précédent n'a pu être mis en œuvre. D'une part le manque de ressources humaines n'a pas permis de le faire et d'autre part, nos efforts se sont concentrés sur les institutions de formation avec les résultats que nous avons présentés plus haut. Cependant, une réflexion sur la stratégie d'approche des acteurs économiques a été entamée au sein de la Fédération.

Perspectives 2014-2017

Des contacts seront pris d'ici fin 2014 avec la Chambre neuchâtoise du commerce et de l'industrie dans le but de leur présenter notre démarche.

5. ASPECTS ORGANISATIONNELS ET INSTITUTIONNELS

RÉTROSPECTIVE

- Les instances

Au cours de la période 2010-2013, la fédération a veillé à doter ses instances des compétences et expériences nécessaires à la réalisation de ses objectifs. Les commissions disposent de personnes compétentes et expérimentées. Toutefois, la recherche de nouveaux membres est une tâche récurrente vu le départ de certains membres pour des raisons diverses. Le Secrétariat est en soutien aux commissions.

Au niveau du Conseil, deux places se sont trouvées vacantes en 2013. Une est d'ores et déjà repourvue, l'autre devrait l'être en fin d'année.

- Le Secrétariat

La fédération a mis en place un système de contrôle interne (SCI) adapté à sa taille et à ses capacités. En 2012 elle a décidé de renforcer son secrétariat pour faire face à l'accroissement de ses activités, mettre en œuvre sa stratégie et d'assurer le bon fonctionnement du SCI. C'est ainsi qu'a été engagée une secrétaire générale adjointe à 40% dès le mois de juin 2012. Le secrétariat a par ailleurs bénéficié de la contribution de stagiaires de novembre 2012 à ce jour.

Avec un accent fort mis sur les axes B et C dans la stratégie 2014-2017, le Conseil a décidé d'augmenter le temps de travail de la secrétaire générale adjointe de 20% dès le début de 2014 afin de mener à bien les objectifs que la fédération s'est fixée.

- **Les Associations**

Latitude21 est passé de 8 associations en 2008 à 12 associations en 2013. En moyenne, Latitude21 reçoit trois demandes d'adhésion par année. Le processus aboutit à l'adhésion d'une association par année en moyenne, les candidatures ne remplissant pas toujours l'ensemble des critères d'admission. Il est probable que la fédération pourra accueillir 2 nouvelles associations en 2013. Par ailleurs, une dizaine de dossiers sont actuellement en cours d'étude. On peut par conséquent estimer probable que le nombre d'adhésions passe de 1 à 2 par an sur la période 2014-2017.

Par ailleurs, le soutien au développement institutionnel des AM continuera d'être un défi pour la fédération, notamment en termes de capacité des instances de la fédération.

Enfin, en 2011, le Conseil a constaté que les AM n'avaient peut-être pas encore suffisamment le sentiment qu'elles sont et font Latitude21. En particulier, la perception qu'avaient les AM de leurs relations avec leur fédération étaient souvent celles d'un bénéficiaire de contributions financières vis-à-vis d'un bailleur de fonds. Un grand travail a été fait pour renforcer le sentiment d'appartenance à Latitude21 et pour créer une identité commune. L'élaboration de la nouvelle stratégie y contribue déjà manifestement ainsi que des collaborations concrètes qui se nouent de plus en plus entre les AM.

PERSPECTIVES 2014-2017

5.1 Développement institutionnel de Latitude21

1. *Latitude21 continuera de s'assurer que son Conseil et ses trois commissions (Commission technique, Commission de suivi financier, Commission d'information et de communication) sont constitués de personnes compétentes et expérimentées afin de garantir la qualité, la pertinence et la bonne gestion de ses activités. Elle continuera d'accorder une attention particulière au renforcement de la Commission d'information et communication ainsi qu'au développement et à la mise en œuvre de son système de contrôle interne.*
2. *Latitude21 cherche à accroître les ressources financières destinées à ses activités dans le domaine de l'information et de la mobilisation de compétences (activités liées aux objectifs B et C ci-dessus) par des contributions financière et matérielle d'origine privée en veillant à ne pas entrer en concurrence avec la recherche de fonds des associations membres pour le financement de leurs projets.*
3. *Latitude21 veille à ce que son Secrétariat dispose des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs 2014-2017 et au développement de la Fédération. Les besoins du secrétariat seront évalués sur une base annuelle lors de la mise à jour des cahiers des charges.*

5.2 Développement des associations membres

Latitude 21 accordera la plus haute priorité au développement institutionnel de ses AM.
A cette fin,

1. *elle identifiera clairement les besoins de ses membres et les soutiendra dans leur développement organisationnel ;*
2. *elle fera en sorte que les commissions technique et de suivi financier leur apportent les soutiens adéquats et elle mettra en place un programme de formation le cas échéant en coordination avec le Fédéréseau. (voir Objectifs A) ;*
3. *elle continuera à forger un sentiment d'identité commune par des ateliers, des échanges et l'organisation d'événements rassembleurs comme les apéros didactiques, les journées cantonales, etc...*
4. *Au-delà des synergies internes à Latitude 21, elle encouragera l'échange d'expériences au sein du Fédéréseau pour valoriser les meilleures pratiques.*

5.3 Partenariats

Latitude21 considère que le partenariat avec des institutions partageant les mêmes valeurs est une composante essentielle de toute son action.

1. *Dans les pays en développement, une attention particulière sera accordée aux relations avec les organisations partenaires des membres de Latitude21, en continuant de veiller à ce qu'elles soient associées sur un pied d'égalité, à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de coopération soutenus par Latitude21. Si nécessaire, les membres de Latitude21 apporteront un soutien aux organisations partenaires pour assurer cette participation.*
2. *Dans le canton de Neuchâtel, Latitude 21 :*
 - i. *encouragera les ONG de coopération au développement à devenir membres de la Fédération ;*
 - ii. *cherchera à développer des partenariats avec les collectivités et institutions publiques, partenariats fondés sur l'identification de préoccupations communes;*
 - iii. *favorisera les synergies entre les compétences et expériences des partenaires sur la valeur ajoutée d'actions communes notamment dans le domaine de la communication;*
3. *En Suisse, Latitude21 :*
 - i. *continuera à développer sa collaboration avec les fédérations cantonales de coopération au développement en participant au Fédéréseau ;*
 - ii. *participera au dialogue avec les offices compétents de l'administration fédérale, notamment, sur la politique de coopération au développement et sur les autres politiques touchant aux relations avec les pays en développement.*

5.4 Coordination

1. *Latitude21 assurera les relations de ses membres avec les autorités cantonales et fédérales ainsi qu'avec le Fédéréseau. Elle continuera à assurer les relations de ses membres avec les autorités des communes du canton de Neuchâtel pour tout ce qui touche aux contributions communales à la coopération au développement. Elle encouragera les communes à lui verser leurs contributions selon les modalités adoptées par le canton.*
2. *Latitude21 informera régulièrement ses membres sur la substance de ses relations avec les autorités cantonales, communales, fédérales, ainsi qu'avec le Fédéréseau.*
3. *Les membres de Latitude21, par le secrétariat de la Fédération, informeront le Conseil de leurs projets de contacts et de collaboration avec des partenaires ou interlocuteurs publics dans le canton, de façon à assurer une coordination optimale et identifier les domaines dans lesquels une approche commune est opportune.*

*

*

*

6. ANNEXES

Annexe 1 : Plan opérationnel

Annexe 2 : Plan financier consolidé

Annexe 1

Plan opérationnel 2014-2017

Ce plan opérationnel est un instrument de mise en œuvre de la stratégie 2014-2017. Il sert de base à l'établissement de programmes annuels d'activités.

| Objectifs | Résultats attendus | Activités spécifiques | Résultats spécifiques - indicateurs | Moyens et conditions de réalisation | Calendrier |
|--------------------------------|---|--|--|--|-------------------------|
| Objectifs opérationnels | | | | | |
| A.1 | La qualité des projets financés par est renforcée | 1. Les associations membres disposent des outils pour mettre en place une stratégie institutionnelle. | <ul style="list-style-type: none"> Organiser 1 formation sur la stratégie institutionnelle (y compris la mobilisation des ressources) Mettre à jour le manuel de gestion financière à l'attention des AM Mettre à disposition des AM les éléments des stratégies institutionnelles des autres associations membres Sensibiliser les AM sur la question de l'agenda global de développement. | Commission technique (CT), de suivi financier (CSF) d'information (CIC) et secrétariat | Deuxième trimestre 2015 |
| | | 2. Les AM répondent mieux aux critères de financement de projets définis par <i>Latitude 21</i> | <ul style="list-style-type: none"> Organiser 1 formation sur les meilleures pratiques de la coopération au développement dans ce domaine | CT, Secrétariat, Conseil | Dès 2014 |
| | | 3. Les AM répondent mieux aux critères de gestion opérationnelle. Mettre l'accent, dans cette phase, sur les questions de partenariat, de durabilité et de suivi/évaluation. Les AM expriment mieux leurs hypothèses d'impact. | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la qualité du dialogue entre la CT et les AM Organiser 1 formation spécifique par an dispensée par la CT | CT, Secrétariat | Permanent |
| | | 4. La commission technique et la commission de suivi financier apportent un appui aux AM | <ul style="list-style-type: none"> Sur demande de l'AM, de la CT ou de la CSF, organiser 1 ou plusieurs séances d'appui individuel aux AM | CT, CSF, Secrétariat | 1 fois/an |
| | | 5. La commission technique et la commission de suivi financier travaillent de concert | <ul style="list-style-type: none"> Formaliser les processus entre la commission de suivi financier et la commission technique Organiser 1 rencontre par semestre entre les président(e)s des commissions techniques et de suivi financier Organiser 1 formation conjointe dispensée par la CSF et la CT tous les deux ans. La CT et la commission de suivi financier facilitent l'accès des AM à la documentation pertinente sur les bonnes pratiques de la coopération au développement | CT, CSF, Secrétariat | Annuel |
| | | 6. Des synergies entre AM sont développées | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un concept de capitalisation des expériences Organiser une demi-douzaine d'ateliers thématiques « Apéros21 » chaque année. Susciter et appuyer des initiatives de projets conjoints des AM Organiser, 1 atelier d'échange d'expériences tous les deux ans sur une thématique particulière | CT, CSF, Secrétariat | Annuel |
| | | | | Secrétariat | 2014-2015 |
| | | | | AM, CT, CSF, Secrétariat | Annuel |
| | | | | CT, secrétariat | Permanent |
| | | | | CT, secrétariat | 2015 et 2017 |

Annexe 1

| Objectifs | Résultats attendus | Activités spécifiques | Résultats spécifiques - indicateurs | Moyens et conditions de réalisation | Calendrier |
|--------------------------------|--|--|--|---|--|
| Objectifs opérationnels | | | | | |
| A.2 | Les ressources financières à disposition de L21 pour le financement de projets augmentent. | 7. Latitude 21 développe le dialogue avec les autorités cantonales, communales et fédérales | <ul style="list-style-type: none"> Sur la base de la stratégie définie par Latitude 21, prendre contact avec les communes neuchâteloises non encore partenaires de en vue de l'établissement d'un partenariat pour de l'octroi de contributions financières régulières à Latitude 21 Signer 3 nouveaux accords de partenariat avec des communes neuchâteloises Organiser des rencontres semestrielles bilatérales avec les autorités cantonales et avec la DDC Organiser une rencontre trilatérale avec les autorités cantonales et la DDC Rédiger un rapport d'activités annuel à l'attention des partenaires de Latitude 21 Poursuivre le dialogue avec l'association des communes | <p>Conseil Secrétariat</p> <p>et</p> <p>Conseil secrétariat</p> <p>et</p> <p>Conseil secrétariat</p> <p>et</p> <p>Conseil secrétariat CT et CSF</p> | <p>2014 et 2015</p> <p>2014-2017</p> <p>Semestriel</p> <p>Annuel</p> |
| | | 8. Le suivi rigoureux de l'utilisation des ressources financières à disposition est assuré | <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'examen rigoureux ex-ante, in-cursu et ex-post des projets selon les modalités mis en place par les commissions technique et de suivi financier Veiller dans ce contexte à une utilisation efficiente, efficace et économe des ressources financières à disposition de Veiller à ce que les AM respectent les Directives de gestion financière Rencontrer deux fois par année le contrôle cantonal des finances Transmettre le rapport d'audit à nos partenaires Diffuser un rapport d'activités annuel auprès de nos partenaires Les rapports annuels font clairement état des résultats atteints par le projet ainsi que des leçons apprises. Faire usage des capitalisations d'expériences dans le dialogue avec les autorités à divers niveaux Impliquer les communes neuchâteloises dans les actions de développement mises en place par les AM de Procéder à un retour d'information pertinent auprès des communes neuchâteloises Accroître le nombre de communes qui contribuent et par conséquent le montant des contributions | <p>Conseil, CT et CSF</p> <p>CSF, Secrétariat</p> | <p>Activité permanente</p> <p>Annuel</p> |
| | | 9. Une information de qualité sur l'emploi des ressources et sur l'impact des projets est diffusée | <ul style="list-style-type: none"> Les communes du canton de Neuchâtel considèrent comme interlocuteur et canal privilégié pour l'attribution des ressources financières en faveur de la coopération au développement | <p>Secrétariat</p> <p>Secrétariat, CT</p> | <p>Annuel</p> <p>Dès 2015</p> |
| | | 10. Les communes du canton de Neuchâtel considèrent comme interlocuteur et canal privilégié pour l'attribution des ressources financières en faveur de la coopération au développement | | <p>Conseil secrétariat</p> | <p>Permanent</p> |



Annexe 1

| Objectifs | Résultats attendus | Activités spécifiques | Résultats spécifiques - indicateurs | Moyens et conditions de réalisation | Calendrier |
|--------------------------------|--|--|---|---|---|
| Objectifs opérationnels | | | | | |
| B.1 | La population neuchâteloise dispose d'informations et d'analyses de qualité sur les principaux enjeux des relations Nord-Sud et de la coopération internationale | <p>1. Les associations sont encouragées à produire et diffuser des informations sur les défis concrets du développement fondées sur leur expérience de terrain</p> <p>2. <i>Latitude 21</i> diffuse et valorise de manière synthétique les activités des AM concrétisant ainsi l'engagement pour la solidarité internationale de la population neuchâteloise et des pouvoirs publics</p> | <ul style="list-style-type: none"> Accompagner les activités de communication des AM Organiser une formation en communication par année Mettre en place des séances individuelles de coaching Contribuer, par des financements ponctuels, aux actions de communication des AM Rédiger une lettre d'information 6 fois par année Faire vivre le site internet de la Fédération Être actif sur le site internet du fédéréseau Valoriser et diffuser le rapport annuel de la fédération Développer des relations concrètes avec les médias Organiser 1 campagne thématique chaque année en partenariat avec les médias et, si possible, avec d'autres acteurs du canton Développer au minimum 1 action de plaidoyer en partenariat avec les AM et/ou le Fédéréseau Au minimum 1 fois par année, tenir un stand informatif lors de manifestations publiques organisées dans le canton | CIC, Secrétariat, Conseil Secrétariat, CIC Secrétariat, CIC | Permanent Permanent Annuel 2015 et 2017 |
| B.2 | Des collaborations concrètes sont établies entre les AM de <i>Latitude 21</i> et les institutions de formation du canton | <p>3. En partenariat avec les hautes écoles et les médias régionaux, <i>Latitude 21</i> produit et diffuse des informations et des analyses de qualité sur les enjeux liés à l'évolution des relations Nord-Sud</p> <p>4. <i>Latitude 21</i> informe et sensibilise la population neuchâteloise dans son ensemble aux enjeux des relations Nord-Sud et de la coopération internationale</p> <p>5. <i>Latitude 21</i> et ses AM collaborent avec les institutions de formation aux niveaux secondaires ainsi qu'avec les hautes écoles.</p> | <ul style="list-style-type: none"> Organiser tous les deux ans au minimum en collaboration avec les hautes écoles partenaires une manifestation publique sur les enjeux des relations Nord-Sud Collaborer de manière plus systématique avec Education21 Organiser 1 fois par an, si possible en partenariat avec des acteurs locaux, une journée cantonale de la coopération au développement Organiser 2 apéritifs médias par année Participer au minimum à deux manifestations publiques par année Proposer aux institutions d'enseignement et de formation du canton des collaborations liées autant que possible aux activités de et de ses AM sur des questions de coopération internationale Veiller dans la phase de conception ou d'évaluation d'un projet, à faire bénéficier les AM de l'expertise à disposition dans les institutions de formation. | Secrétariat, CIC, Conseil Secrétariat, CIC | Permanent Annuel Semestriel Annuel Annuel |

Annexe 1

| Objectifs | Résultats attendus | Activités spécifiques | Résultats spécifiques - indicateurs | Moyens et conditions de réalisation | Calendrier |
|--------------------------------|---|---|---|--|--|
| Objectifs opérationnels | | | | | |
| B.3 | En partenariat avec les collectivités publiques du canton, les pratiques articulant développement durable (Agenda 21) et solidarité internationale sont développées et valorisées | 6. Les collectivités publiques du canton de Neuchâtel promeuvent davantage des pratiques articulant développement durable (Agenda 21) et solidarité internationale (lutte contre la pauvreté) 7. Les collectivités publiques et échangent sur leurs activités respectives dans le domaine de la coopération internationale et favorisent leur renforcement | <ul style="list-style-type: none"> Organiser des rencontres individuelles et/ou collectives avec les responsables des collectivités publiques Mettre en perspective et valoriser la complémentarité des activités de <i>Latitude 21</i> et des communes en matière d'Agenda21 Mettre à disposition des collectivités publiques des informations et analyses concernant l'articulation entre les pratiques de développement durable et la solidarité internationale Développer et alimenter un argumentaire sur le développement durable Mettre en place 1 fois tous les deux ans une action de plaidoyer (ex : cartes postales aux élus locaux) Etablir un inventaire des activités des collectivités publiques dans le domaine de la coopération internationale Diffuser de manière ciblée des informations relatives aux activités des collectivités publiques neuchâteloises dans le domaine de la coopération internationale Informier les collectivités publiques des activités de coopération internationale menées par la Fédération et ses AM Définir, en partenariat avec au minimum une collectivité publique, des actions à mener pour promouvoir les actions articulant développement durable et solidarité internationale En partenariat avec une institution du canton, tenir un stand informatif lors de manifestations publiques Poursuivre l'inventaire des activités dans le domaine du développement et de la coopération internationale conduites par des institutions publiques et privées du canton de Neuchâtel | Conseil, Secrétariat CIC, Conseil, Secrétariat | Annuel Annuel Permanent 2015, 2017 Permanent Annuel |
| B.4 | Les activités de coopération internationale menées par les institutions du canton sont connues de et soutenues par la population neuchâteloise | 8. La population neuchâteloise est informée des activités de coopération internationale menée par les institutions du canton | | CIC, Secrétariat Secrétariat | Annuel Permanent |

Annexe 1

| Objectifs | Résultats attendus | Activités spécifiques | Résultats spécifiques - indicateurs | Moyens et conditions de réalisation | Calendrier |
|--------------------------------|---|---|--|--|--|
| Objectifs opérationnels | | | | | |
| C.1.1 | Les membres associations bénéficient des compétences en matière de coopération au développement présentes dans les institutions publiques du canton | 1. Les besoins des AM en termes de compétences externes sont identifiés. 2. Les compétences existantes au sein des institutions publiques sont identifiées et mobilisées | <ul style="list-style-type: none"> Dresser la liste des besoins de l'AM en termes de compétences potentiellement disponibles au sein d'institutions publiques Inclure la question des échanges de compétences dans le dialogue avec les institutions publiques Identifier les institutions publiques désireuses de mettre à disposition des AM des compétences utiles à la réalisation de leur(s) projet Formaliser, les modalités de coopération Etablir au minimum 1 partenariat formel pour l'échange de compétences Créer et mettre à jour une base de données des compétences mobilisables à court et moyen terme Définir et présenter aux institutions publiques intéressées les régions et domaines dans lesquels Latitude peut apporter un appui à leurs projets dans les pays en développement. Formaliser, le cas échéant les modalités de coopération avec les institutions publiques intéressées | Secrétariat Conseil secrétariat secrétariat | Permanent Annuel 2014-2017 Dès 2014 |
| C.1.2 | Les institutions publiques neuchâteloises désireuses d'établir un partenariat avec des institutions dans les pays en développement sont soutenues par Latitude 21 | 3. Latitude 21 met ses réseaux et compétences à disposition des institutions publiques pour leurs activités dans le domaine du développement | | Conseil, CT, CSF et secrétariat | Dès 2015 |
| C.2 | Les acteurs économiques disposant de compétences dans des domaines prioritaires pour la coopération au développement sont identifiés | 4. Les compétences des acteurs économiques dans le domaine de la coopération internationale sont valorisées | <ul style="list-style-type: none"> Identifier les liens entre les compétences des acteurs économiques et les besoins d'appui technique des AM de la fédération et, le cas échéant, faciliter les contacts entre les AM et les entreprises concernées. | Conseil secrétariat | Dès 2015 |

Annexe 1

| Objectifs | Résultats attendus | Activités spécifiques | Résultats spécifiques - indicateurs | Moyens et conditions de réalisation | Calendrier |
|--|---|--|--|-------------------------------------|------------------------------|
| Objectifs organisationnels et institutionnels | | | | | |
| | Le développement institutionnel de la Fédération est renforcé | 1. <i>Latitude 21</i> poursuit le suivi du système de contrôle interne | <ul style="list-style-type: none"> Continuer à s'assurer que les directives et règlements sont à jour Continuer à s'assurer que les règlements et directives des différentes commissions sont coordonnés Continuer à s'assurer que les Directives et règlements sont appliqués par tous Assurer que le Conseil et les commissions soient au complet. | Secrétariat, CT, CSF, Conseil | Permanent |
| 5.1.1 | | 2. Les instances de la Fédération sont constituées de personnes compétentes et disponibles | | Conseil, CSF, CIC, Secrétariat | Permanent |
| | Des partenariats sont établis avec des acteurs économiques pour le financement des activités de communication de <i>Latitude 21</i> | 3. <i>Latitude 21</i> conclut au moins un accord de partenariat | <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les discussions avec la Banque cantonale neuchâtoise pour la mise en place d'un partenariat à long terme. Etablir une liste ciblée de partenaires potentiels Prendre contact avec ces partenaires potentiels | Conseil, CIC et secrétariat | Dès 2014 |
| 5.1.2 | | | | | |
| | Les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés sont mis à disposition du secrétariat | 4. <i>Latitude 21</i> renforce son secrétariat | <ul style="list-style-type: none"> Augmenter le temps de travail de la secrétaire générale adjointe Mettre à jour les cahiers de charges du secrétariat sur une base annuelle Evaluer les besoins du secrétariat en termes de ressources humaines. | Conseil et secrétariat | Dès 2014 Annuel Annuel |
| 5.1.3 | | | | | |

Annexe 1

| Objectifs | Résultats attendus | Activités spécifiques | Résultats spécifiques - indicateurs | Moyens et conditions de réalisation | Calendrier |
|--|--|---|---|-------------------------------------|--|
| Objectifs organisationnels et institutionnels | | | | | |
| 5.2.1 | Le développement institutionnel des AM est soutenu par la fédération | 5. <i>Latitude 21</i> soutient les AM dans leur développement organisationnel | <ul style="list-style-type: none"> organiser une rencontre avec l'AM à sa demande ou sur demande des commissions technique et de suivi financier ou du secrétariat identifier de façon claire les besoins des AM Organiser des événements avec les AM dans le but de renforcer le sentiment d'appartenance à la Fédération | AM, secrétariat, CT, CSF | Dès 2014 et sur demande des AM et ou des commissions |
| 5.3.1 | La participation active des partenaires locaux continue d'être assurée | 6. <i>Latitude 21</i> veille à ce que les partenaires locaux sont associés sur un pied d'égalité à la planification, la mise en œuvre et à l'évaluation des projets | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en évidence dans les demandes de contribution, les rapports intermédiaires et les rapports finaux, les actions menées par l'organisation locale Veiller à ce que les AM apportent le soutien nécessaire à l'organisation partenaire pour assurer ce soutien. | AM, secrétariat, CT, CSF | Permanent |
| 5.3.2 | <i>Latitude 21</i> compte davantage d'associations membres | 7. Si nécessaire, les AM renforcent les capacités des partenaires locaux, porteurs de dynamiques et d'initiatives | <ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que les organisations locales soient ancrées dans le terrain et y disposent de relais. | AM, secrétariat, CT, CSF | Permanent |
| 5.3.3 | Le dialogue entre <i>Latitude 21</i> , le Fédéréseu et les offices compétents de l'administration fédérale est renforcée | 8. <i>Latitude 21</i> continuera à assurer le traitement rapide des demandes d'adhésion | <ul style="list-style-type: none"> Accueillir 1 ou 2 nouveau membre par année | Secrétariat, Conseil | Permanent |
| 5.4 | Les relations entre les AM et les partenaires de la fédération sont assurées par <i>Latitude 21</i> | 9. <i>Latitude 21</i> renforce le dialogue et la collaboration notamment avec les membres du Fédéréseu et la DDC | <ul style="list-style-type: none"> Préparer plus en amont les séances du fédéréseu Prendre part de manière plus active aux initiatives du Fédéréseu Participer de manière plus régulière aux groupes de travail du fédéréseu Dans le cadre des activités de la <i>Latitude 21</i>, faire appel de manière systématique aux offices fédéraux concernés pour des questions touchant à leur domaine de compétence. | Secrétariat, Conseil | Permanent |
| | | 10. <i>Latitude 21</i> coordonne la transmission des informations pertinentes entre ses AM et ses différents partenaires | <ul style="list-style-type: none"> informer les AM sur les relations de la fédération avec les autorités cantonales, communales et fédérales ainsi qu'avec le Fédéréseu Informier le Conseil des projets de contact et de collaboration entrepris par les AM avec des partenaires ou des interlocuteurs publics. | Secrétariat | Permanent |

Plan financier 2014

| | Partenaires | DDC | Canton NE | Communes | Autres | Total |
|---|-------------|----------------|----------------|---------------|--------------|----------------|
| Attribution | | | | | | |
| Fonds de projets | | 154'800 | 205'600 | 88'320 | | 448'720 |
| Activités de L21 | | 61'100 | 41'000 | | | 102'100 |
| <i>Aide public</i> | | 7'900 | 5'400 | - | - | 13'300 |
| <i>B - Communication</i> | | 34'700 | 23'600 | | | 58'300 |
| <i>C - Valorisation du savoir et mobilisation des compétences</i> | | 18'500 | 12'600 | | | 31'100 |
| Frais de fonctionnement L21 | | 20'100 | 13'400 | 3'680 | 4'200 | 41'380 |
| Total | | 236'000 | 260'000 | 92'000 | 4'200 | 592'200 |

Plan financier 2015

| | Partenaires | DDC | Canton NE | Communes | Autres | Total |
|---|-------------|----------------|----------------|----------------|--------------|----------------|
| Attribution | | | | | | |
| Fonds de projets | | 156'700 | 204'500 | 97'920 | | 459'120 |
| Activités de L21 | | 62'400 | 41'600 | | | 104'000 |
| <i>A - Promotion de la qualité des projets et Augmentation de l'aide public</i> | | 8'100 | 5'600 | - | - | 13'700 |
| <i>B - Communication</i> | | 35'400 | 24'500 | | | 59'900 |
| <i>C - Valorisation du savoir et mobilisation des compétences</i> | | 18'900 | 13'100 | | | 32'000 |
| Frais de fonctionnement L21 | | 20'900 | 13'900 | 4'080 | 4'200 | 43'080 |
| Total | | 240'000 | 260'000 | 102'000 | 4'200 | 606'200 |

Plan financier 2016

| | Partenaires | DDC | Canton NE | Communes | Autres | Total |
|---|-------------|----------------|----------------|----------------|--------------|----------------|
| Attribution | | | | | | |
| Fonds de projets | | 161'000 | 203'500 | 107'520 | | 472'020 |
| Activités de L21 | | 63'800 | 42'400 | | | 106'200 |
| <i>A - Promotion de la qualité des projets et Augmentation de l'aide public</i> | | 8'300 | 5'400 | - | - | 13'700 |
| <i>B - Communication</i> | | 36'100 | 24'100 | | | 60'200 |
| <i>C - Valorisation du savoir et mobilisation des compétences</i> | | 19'400 | 12'900 | | | 32'300 |
| Frais de fonctionnement L21 | | 21'200 | 14'100 | 4'480 | 4'200 | 43'980 |
| Total | | 246'000 | 260'000 | 112'000 | 4'200 | 622'200 |

Plan financier 2017

| | Partenaires | DDC | Canton NE | Communes | Autres | Total |
|---|-------------|----------------|----------------|----------------|--------------|----------------|
| Attribution | | | | | | |
| Fonds de projets | | 166'600 | 202'300 | 117'120 | | 486'020 |
| Activités de L21 | | 64'900 | 43'400 | | | 108'300 |
| <i>A - Promotion de la qualité des projets et Augmentation de l'aide public</i> | | 8'400 | 5'700 | - | - | 14'100 |
| <i>B - Communication</i> | | 36'800 | 24'600 | | | 61'400 |
| <i>C - Valorisation du savoir et mobilisation des compétences</i> | | 19'700 | 13'100 | | | 32'800 |
| Frais de fonctionnement L21 | | 21'500 | 14'300 | 4'880 | 4'200 | 44'880 |
| Total | | 253'000 | 260'000 | 122'000 | 4'200 | 639'200 |

Récapitulation

Contribution globales des partenaires 2014 - 2017

| | Partenaires | DDC | Canton NE | Communes | Autres | Total | % |
|---|-------------|----------------|------------------|----------------|---------------|------------------|---------------|
| Attribution | | | | | | | |
| Fonds de projets | | 639'100 | 815'900 | 410'880 | - | 1'865'880 | 75.9% |
| Activités de L21 | | 252'200 | 168'400 | - | - | 420'600 | 17.1% |
| <i>A - Promotion de la qualité des projets et Augmentation de l'aide public</i> | | 32'700 | 22'100 | - | - | 54'800 | 2.2% |
| <i>B - Communication</i> | | 143'000 | 96'800 | - | - | 239'800 | 9.7% |
| <i>C - Valorisation du savoir et mobilisation des compétences</i> | | 76'500 | 51'700 | - | - | 128'200 | 5.2% |
| Frais de fonctionnement L21 | | 83'700 | 55'700 | 17'120 | 16'800 | 173'320 | 7.0% |
| Total | | 975'000 | 1'040'000 | 428'000 | 16'800 | 2'459'800 | 100.0% |

Contribution globales des partenaires 2014 - 2017

| | Partenaires | DDC | Canton NE | Communes | Autres | Total |
|--------------------|-------------|----------------|------------------|----------------|---------------|------------------|
| Année | | | | | | |
| 2014 | | 236'000 | 260'000 | 92'000 | 4'200 | 592'200 |
| 2015 | | 240'000 | 260'000 | 102'000 | 4'200 | 606'200 |
| 2016 | | 246'000 | 260'000 | 112'000 | 4'200 | 622'200 |
| 2017 | | 253'000 | 260'000 | 122'000 | 4'200 | 639'200 |
| Total | | 975'000 | 1'040'000 | 428'000 | 16'800 | 2'459'800 |
| Participation en % | | 39.6% | 42.3% | 17.4% | 0.7% | 100.0% |